BnF Gallica

Mercure galant

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

. Mercure galant. 1695-12.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

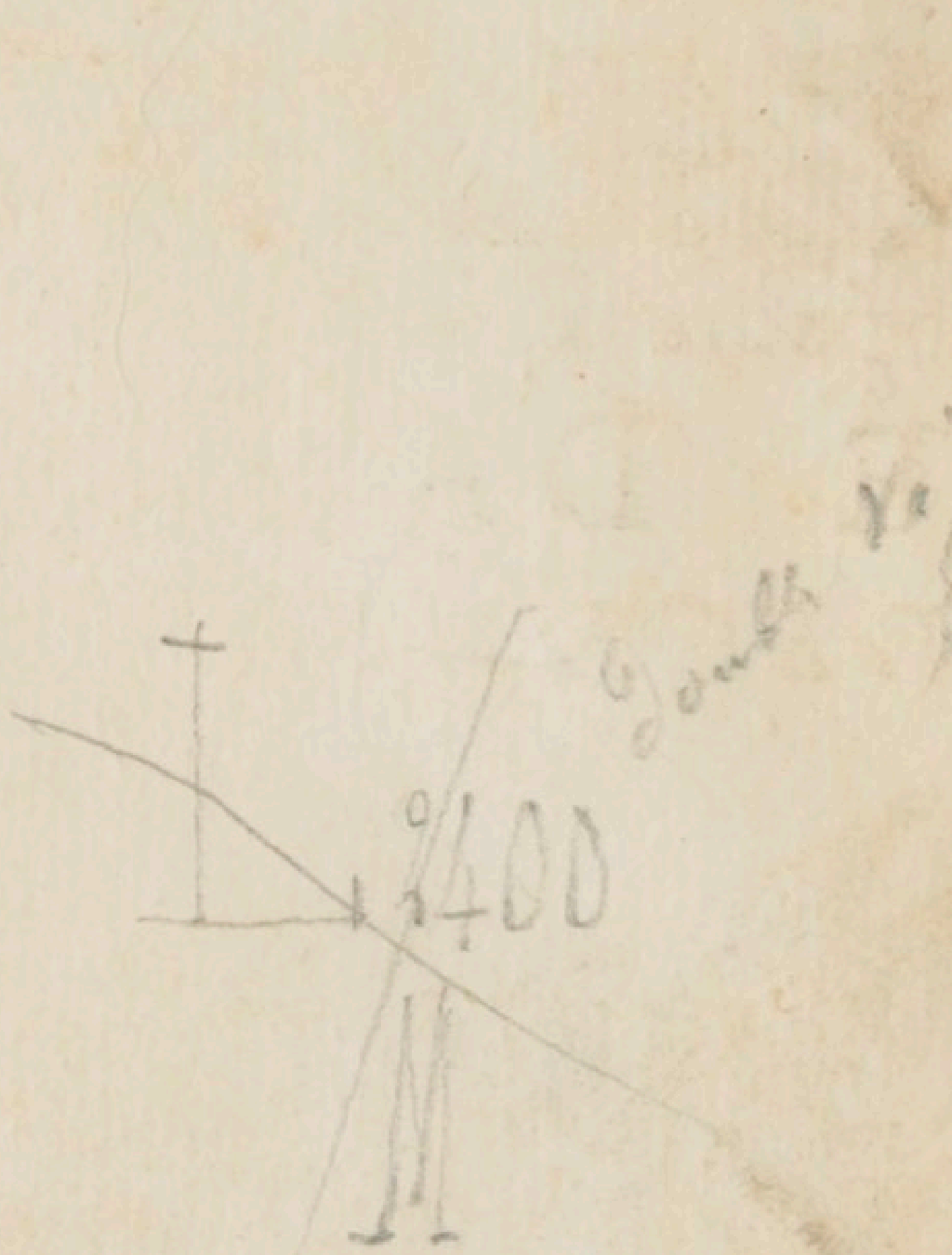
6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France


Uu

dépouillé en avril 1962



Un 4975

MERCURE

GALANT

DEDIE' A MONSEIGNEUR

LE DAUPHIN.

DECEMBRE 1695.



A PARIS,
Chez MICHEL BRUNET, Grand' Salle
du Palais, au Mercure Galant.

ON donnera toûjours un Volume nouveau du Mercure Galant le premier jour de chaque Mois, & on le vendra Trente sols relié en Veau & Vingt-cinq sols en Parchemin.

A PARIS,
Chez G. DE LUYNE, au Palais, dans la Salle des Merciers, à la Justice.
T. GIRARD, au Palais, dans la Grande Salle, à l'Envie.
Et MICHEL BRUNET, Grand'Salle du Palais, au Mercure Galant.

M. DC. XCV.

Avec Privilege du Roy.

AVIS.

QVelques prieres qu'on ait faites jusqu'à present de bien écrire les noms de Famille employez dans les Memoires qu'on envoye pour ce Mercure, on ne laisse pas d'y manquer toujours. Cela est cause qu'il y a de temps en temps quelques uns de ces Memoires dont on ne se peut servir. On réitere la mesme priere de bien écrire ces noms, en sorte qu'on ne s'y puisse tromper. On ne prend aucun argent pour les Memoires, & l'on employera tous les bons Ouvrages à leur tour, pourveu qu'ils ne desobligent personne, & qu'il n'y ait rien de licentieux. On

AVIS.

prie seulement ceux qui les envoien
& sur tout ceux qui n'écrivent q
pour faire employer leurs noms da
l'article des Enigmes, d'affranch
leurs Lettres de port, s'ils veule
qu'on fasse ce qu'ils demande
C'est fort peu de chose pour chaq
particulier, & le tout ensemble
beaucoup pour un Libraire.

Le Sieur Brunet qui debite pr
sentement le Mercure, a rétabli
choses de maniere qu'il est toujou
imprimé au commencement de ch
que mois. Il avertit qu'à l'égard d
Envois qui se font à la Campagn
il fera partir les paquets de ceux q
le chargeront de les envoyer ava
que l'on commence à vendre icy
Mercure. Comme ces paquets fero
plusieurs jours en chemin, Paris
laissera pas d'avoir le Mercu

AVIS.

ng-temps avant qu'il ſoit arrivé
ans les Villes éloignées, mais auſſi
s Villes ne le recevront pas ſi tard
'elles faiſoient auparavant. Ceux
ui ſe le font envoyer par leurs Amis
ns en charger ledit Brunet, s'ex-
ſent à le recevoir toujours fort
rd par deux raiſons. La premiere
rce que ces Amis n'ont pas ſoin de
venir prendre ſitoſt qu'il eſt impri-
é, outre qu'il le ſera toujours quel-
ues jours avant que l'on en faſſe le
ebit; & l'autre, que ne l'envoyant
u'apres qu'ils l'ont lu eux & quel-
ues autres à qui ils le preſtent, ils
ejettent la faute du retardement
ur le Libraire, en diſant que la
ente n'en a commencé que fort
vant dans le mois. On évitera ce
etardement par la voye dudit Sieur
Brunet, puis qu'il ſe charge de faire

AVIS.

les paquets luy-meſme, & de les faire porter à la Poſte ou aux Meſſagers, ſans nul intereſt, tant pour les Particuliers que pour les Libraires de Province, qui luy auront donné leur adreſſe. Il fera la meſme choſe generalement de tous les Livres nouveaux qu'on luy demandera, ſoit qu'il les debite, ou qu'ils appartiennent à d'autres Libraires, ſans en prendre pour cela davantage que le prix fixé par les Libraires qui les vendront. Quand il ſe rencontrera qu'on demandera ces Livres à la fin de mois, on les joindra au Mercure, afin de n'en faire qu'un meſme paquet. Tout cela ſera executé avec une exactitude dont on aura lieu d'eſtre content.

CAMANT

DECEMBRE 1695.

JE ne vous repete point, Madame, ce que je vous ay dit déja plusieurs fois, & qui est à la connoissance de toute l'Europe. Jamais on n'a vû d'Etats attaquez par un si grand nombre

de Puiſſances liguées, que l'eſt aujourd'huy la France. Elle n'a pas ſeulement à défendre ſes Frontieres, mais encore les Terres qu'elle poſſede dans les Pays les plus reculez, & le Roy par ſa prévoyance & par ſes ſoins y met ſi bon ordre, qu'il y triomphe ſouvent. C'eſt ce qui vient encore d'arriver à l'égard d'un Fort qui eſt dans le Golphe de Hudſon en Amerique, & que je vous ay dit que les Anglois avoient ſurpris ſur les noſtres en pleine paix. Ce Fort a huit Baſtions, & non pas quatre,

comme je vous le manday dans ma Lettre d'Octobre dernier, & ſi les Anglois s'y eſtoient maintenus depuis leur conqueſte, c'eſt parce qu'il n'y a qu'un certain temps favorable à prendre pour s'en approcher à cauſe des glaces qui ſont preſque continuelles en ce pays-là. Mr d'Iberville, Capitaine de Fregate legere, y eſtant arrivé l'année paſſée au commencement de l'Automne, avec les Vaiſſeaux du Roy, le Poly & la Salamandre, trouva un endroit propre à mettre ſes

10 MERCURE

Mortiers en batterie, & plu-
ſieurs pieces de Canon de
quatre livres de balle, à qua-
tre cens pas du Fort, que les
Ennemis avoient appellé le
Fort d'Yorck. Les traînées
qu'il avoit fait faire n'ayant
pû ſervir, il fallut les emme-
ner ſur les rouës des affuts de
caupagne, la terre eſtant ſi
gelée qu'on avançoit peu à
travailler Les Batteries furent
enfin achevées le 13. d'Octo-
bre malgré quantité de coups
que tirerent les Anglois ſur
nos Travailleurs. L'effet n'en
fut pas conſiderable, & com-

me ils virent par la conte-
nance des François qu'ils a-
voient à faire à des gens fort
intrepides, cette fierté les
épouvanta de telle sorte, que
Mr d'Iberville trouva à pro-
pos d'envoyer dire au Gou-
verneur de ce Fort, qu'il
avoit ordre de les bombarder
& canonner, & de les reduire
en cendre, s'il n'acceptoit une
honneste composition, qu'il
vouloit bien faire à sa Garni-
son, si par son opiniâtreté à
se vouloir défendre inutile-
ment, il n'estoit pas cause du
sang qui se répandroit de cha-

que coſté. Cette ſommation fut faite par Mr de la Foreſt, qui rapporta que le Gouverneur Anglois envoyeroit le lendemain à huit heures du matin, les conditions qu'il avoit à demander. La nuit ſe paſſa à faire bonne garde, & le jour ſuivant ſur les neuf heures, le Lieutenant Anglois vint trouver Mr d'Iberville, avec un autre qui portoit le Pavillon blanc. Les conditions qu'on arreſta furent, que le Gouverneur & ſes Officiers logeroient dans le Fort, & que ſa Garniſon

ſeroit traitée comme les François ; que ce même Gouverneur & ſes gens ſeroient maiſtres de ce qui leur appartenoit ; que l'Eſté prochain au retour des Vaiſſeaux en France ou en Canada, ils y ſeroient menez ; qu'ils demeureroient maiſtres de leurs Papiers & Livres de compte, & en donneroient lecture ou copie, ſi on le ſouhaitoit, & qu'on remettroit le Fort à Mr d'Iberville à deux heures aprés midy. Sur les trois heures, Ms du Tas en alla prendre poſſeſ-

sion, aprés que le Gouverneur en fut sorti, & sa Garnison sans armes. Ce jour-là, Mr d'Iberville alla coucher à son établissement, où le Gouverneur, & plusieurs autres Officiers allerent aussi coucher Le 15. jour de Sainte Therese, Patrone de la Riviere de ce nom, qui est proche de ce Fort, Mr d'Iberville, qui n'y avoit point esté le jour précedent, y entra avec le Gouverneur Anglois; & aprés que le *Te Deum* eut esté chanté, on nomma ce Fort, le Fort Bourbon. Je vous en envoye le Plan gravé.

Voicy la ſeconde partie d'une Réponſe, dont la premiere eſt dans ma Lettre du mois paſſé. Celle-cy traite de la triſteſſe de Jeſus-Chriſt, & de la compatibilité de ſes ſouffrances avec la Gloire par ſa ſuſpenſion.

MONSIEUR,

Comme l'Argument tiré de la triſteſſe de Jeſus-Chriſt eſt le plus preſſant qui ait eſté oppoſé à voſtre objection, contre la Doctrine de Mr Deſcartes touchant les ſenſa-

tions; puiſque vous convenez vous-meſme que l'Ame eſt l'unique ſujet de la triſteſſe, laquelle eſt auſſi inalliable avec la viſion beatifique que la douleur, vous avez eu raiſon de le combattre par tous vos efforts.

Vous commencez par attaquer les Paſſages du Nouveau Teſtament qui vous ont eſté rapportez, *Triſtis eſt anima mea uſque ad mortem. Cœpit contriſtari & mœſtus eſſe*, en y oppoſant ces Paſſages de l'Ancien Teſtament. *Non erie triſtis & turbulentus. Non con-*

criſtabit juſtum quidquid ei acci-
derit, & vous dites que cette contrarieté apparente ne ſe peut concilier qu'en attribuant à l'Ame de Jeſus Chriſt, meſme en cette vie, un bonheur ſans mélange de peine, & à ſon Corps ſeul la capacité de tout ſouffrir.

Mais vous ſçavez mieux que moy, Monſieur, que la triſteſſe attribuée à J. C. par ſon Evangeliſte, & qu'il a marquée luy-même à ſes Diſciples, eſtoit une triſteſſe purement naturelle dans la veuë des maux qu'il alloit

ſouffrir; au lieu que la triſteſſe dont parle Iſaye, eſt une triſteſſe mauvaiſe, c'eſt à dire, un chagrin d'impatience & d'emportement qui ne peut ſe ſoumettre à rien ſouffrir, comme il paroiſt par le mot de *turbulentus* joint à celuy de *triſtis*, bien oppoſé au caractere que J. C. ſe donne luy-meſme de doux & humble de cœur. Ainſi l'endroit des Proverbes, *Non contriſtabit juſtum quidquid ei acciderit*, ne veut pas dire qu'aucun juſte, ny celuy même qui l'eſt par excellence, duſt eſtre inſenſi-

ble à la triſteſſe, mais ſeule-
ment qu'il ne devoit pas ſe
laiſſer abattre, & ſurmonter
par elle, puis qu'à la vûë de
ſes tourmens s'eſtant aban-
donné au découragement,
juſqu'au point de demander
d'en eſtre delivré, il avoit dit
auſſitoſt, *non tamen voluntas*
mea fiat,, *ſed tua*; c'eſt à dire,
que ma volonté comme hu-
maine, cede à la voſtre : ou
pour mieux dire, à la mienne
même comme Dieu, puis
que le Pere & le Fils n'ont
qu'une même volonté; &
pour marquer encore que ſon

courage ne ſe reduiſoit pas à de ſimples paroles, il alla auſſitoſt au devant de ſes Ennemis ſe découvrir à eux en prévenant leur recherche, & ſe livra de luy-même à toute leur fureur.

Aprés avoir tenté inutilement par une prétenduë contrarieté, de donner atteinte aux paſſages de l'Evangile qui vous ont eſté oppoſez, vous voudriez bien, Monſieur, en changer le ſens. Cependant eſtant convenu que l'ame eſt l'unique ſujet de la triſteſſe, je ne puis

comprendre ce que vous dites, que le mot d'Ame se prenant le plus souvent pour tout l'homme, on doit prendre la tristesse dont J. C. parle, pour un abattement de son Corps. Je conviens avec vous de cette façon de parler de l'Ecriture, il y avoit tant d'Ames, c'est à dire, tant de Personnes. Je demeure aussi d'accord que ce qui ne convient, à proprement parler, qu'à une partie d'un composé, s'attribuë ordinairement au tout, *totum pro parte.* Ainsi, comme l'homme est

tout enſemble corps & eſprit, on attribuë également à l'homme toutes les qualitez qui peuvent convenir à ſon corps & à ſon eſprit; mais ce n'eſt pas une raiſon pour attribuer à une partie celle qui ne peut convenir au tout qu'à cauſe de la partie oppoſée. Ainſi, comme on ne peut attribuer à l'ame ce qui appartient uniquement au corps, on ne peut non plus attribuer au corps la triſteſſe, qui appartient uniquement à l'ame. A la verité, par les loix de l'union de l'ame & du

corps, ces deux parties se communiquant reciproquement les differentes impressions qu'elles reçoivent du dehors, comme les impressions violentes que reçoit le corps causent de la douleur à l'ame, il arrive aussi que la tristesse de l'ame jette le corps dans l'abattement, mais il ne faut point confondre la cause & l'effet; l'abattement du corps, & la tristesse de l'ame qui cause cet abattement, ny les fonctions de ces deux parties si opposées; car comme l'ame est invulnerable aux

playés du corps, quoy qu'elle les ſente, on ne dit point auſſi que le corps devienne triſte par la triſteſſe de l'ame, mais abattu, chacune de ces parties agiſſant toujours de la maniere qui eſt convenable à ſa nature, & n'en pouvant point changer.

Il n'y a que le cas de certains termes équivoques, employez pour ſignifier tout enſemble des qualitez ſpirituelles & corporelles, par exemple, la force, la grandeur; car comme il y a une force & une grandeur d'eſprit, & une

une force & grandeur de corps, quand on dit qu'un homme eſt grand ou fort, il n'y a que la ſuite du diſcours qui puiſſe faire comprendre ſi c'eſt de grandeur ou force d'eſprit qu'on parle, ou de grandeur & force de corps.

Le mot d'Ame encore peut avoir deux ſignifications dif. ferentes, ou par oppoſition au corps, lors qu'on la con. ſidere dans ſes fonctions pu- rement intellectuelles & in- dépendantes du corps; auquel cas ceux qui veulent oſter l'équivoque, diſent plûtoſt,

l'eſprit ; ou l'on entend le mot d'Ame par application au corps, en tant qu'elle eſt faite pour l'animer, & luy donner la vie par leur union, & en ce cas c'eſt un terme relatif ſi propre à l'homme, qu'il ne convient point à l'Ange, parce que c'eſt un pur eſprit, non deſtiné à eſtre uni à aucun corps pour l'animer ; mais ces differens ſens du mot d'Ame ne la confondent point avec le corps, à l'effet qu'on puiſſe avec raiſon luy attribuer ce qui ne convient qu'à elle.

Quant à ces paroles de J. C. *Spiritus quidem promptus est, caro autem infirma*, vous pouvez bien voir, Monsieur, de l'endroit de Saint Mathieu, d'où elles sont tirées, que J. C. ne les a point dites pour luy, ny pour marquer l'abattement de son Corps par la tristesse, mais pour l'instruction de ses Disciples qu'il avoit trouvez endormis pendant qu'il prioit dans le Jardin des Olives. Il leur dit donc, *Veillez & priez, afin que vous ne tombiez point dans la tentation, l'esprit est prompt,*

mais la chair eſt foible; c'eſt à dire, le Demon, le Tentateur eſt ſubtil, & a mille ruſes capables de vous ſeduire, ſi vous vous laiſſez abattre par la foibleſſe de voſtre chair, c'eſt pourquoy ayez recours à Dieu par la priere. D'autres par l'eſprit entendent ſeulement l'eſprit de l'homme, expliquant ainſi ce paſſage, *Vous, mes Apoſtres, ne vous fiez pas trop à cette ardeur ſenſible que vous me témoignez, ſur laquelle vous croyez trop legerement pouvoir tout faire & tout ſouffrir pour moy, mais ſentant*

...voſtre foibleſſe, implorez le ſe-
...cours du Tout-puiſſant, pour ac-
...querir une force que vous ne ſçau-
...riez avoir de vous mêmes, dont
...vous allez bien toſt faire de triſ-
...tes épreuves par le ſcandale que
...mes ignominies & mes ſouffran-
...ces vous vont cauſer.

Je ne puis encore entrer, Monſieur, dans la comparaiſon que vous faites de J. C. avec les Bienheureux qui ſont dans le Ciel, dont le bonheur n'eſt point alteré par nos ſouffrances & nos miſeres, quelque charité qu'ils ayent pour nous; d'où vous voulez con-

clure que la charité qui a fait ſouffrir J. C. pour le ſalut des hommes, ne devoit pas permettre que l'impreſſion de ſes ſouffrances allaſt juſqu'à ſon trône, afin que ſon bonheur n'en fuſt point troublé; car quoy que J. C. fuſt déslors auſſi excellemment Comprehenſeur qu'ils le ſont maintenant, ſuivant S. Thomas, il eſt certain qu'ils ne ſont plus Voyageurs, eſtant parvenus à la celeſte Patrie; mais J. C. qui pouvoit ſeul allier en luy deux états ſi oppoſez, & inalliables en de

ours hommes, par l'union de
es deux Natures, eſtant auſſi-
bien Voyageur que Compre-
nenſeur, ayant eſté choiſi de
Dieu pour nous ſervir de gui-
de, & ayant choiſi la voye des
ſouffrances pour nous con-
duire au ſalut, il devoit eſtre
dans une autre ſituation, s'e-
ſtant ſoumis aux ſouffrances
dont les Bienheureux ſont
preſentement affranchis; mais
il n'y pouvoit eſtre ſoumis,
ſuivant ſon decret, & les ren-
dre meritoires pour luy &
pour nous ſans y eſtre ſenſi-
ble, quoy qu'il puſt y eſtre

ſenſible ſans en eſtre troublé, ſinon de ce trouble volontaire dont il parle dans S. Jean, ch. 22. v. 27. duquel il eſtoit entierement maiſtre.

Quoy que l'ame de J.C. comme vous le dites, M^r, eût plus de force que n'en avoit celle d'Adam dans le Paradis terreſtre, pour arreſter les ſentimens prévenans & involontaires dont nous ſommes ordinairement frapez, qu'il puſt même empêcher que l'impreſſion n'en paſſaſt juſqu'à ſon ame, *quæ immota manens omnia movebat*, il a eſté

plus convenable à ſa ſageſſe & à ſa bonté de ne point uſer de cette force, en laquelle Adam s'eſtoit trop confié; mais s'en dépoüillant au contraire, il s'eſt reveſtu de toutes nos foibleſſes, pour donner plus de priſe ſur luy à toutes les pointes de la douleur, ayant eſtimé plus digne de ſa charité de vaincre ſa propre ſenſibilité en s'y abandonnant par ſon choix, par une patience inoûie, que de ſe rendre inſenſible à la douleur; & c'eſt par cette raiſon que Saint Paul dit, que ce qui

paroiſt en Dieu une foibleſſe, eſt plus fort que toute la force des hommes.

Enfin, Monſieur, vous en revenez à voſtre premier raiſonnement, qui vous fait oſter la ſenſibilité à l'ame de J. C. pour ne pas troubler ſon bonheur, plûtoſt que de ſuſpendre ce bonheur, pour donner lieu à ſa ſenſibilité de le mettre en eſtat de la faire ſouffrir, par l'incompatibilité de la beatitude & des ſouffrances. Mais quoy qu'il ſoit vray, comme vous dites, *Qu'une Ame de ſoy indi-*

visible estant frappée de douleur, ne puisse pas jouïr en mesme temps d'un bonheur parfait, cela ne peut estre veritable que des joyes vaines & passageres de ce monde, lesquelles, si vives qu'elles soient, ne sont pas seulement diminuées, mais tout à fait troublées, & si suivant vos termes, *il n'y a point de Saint icy bas, estant extasiè, qu'une incision legere ne fasse revenir à soy*, il ne s'ensuit pas que la Proposition que vous avez meslée avec celle-cy, soit soutenable : *Que si les Saints dans le Ciel sentoient de la dou-*

leur, telle qu'on la peut ſentir en ce monde, ils en ſeroient moins heureux, parce que le Fini eſtant abſorbé dans l'Infini, avec lequel il n'a aucune proportion, il eſt abſolument impoſſible que les douleurs les plus vives qu'on peut ſentir ſur la terre, diminuent le moins du monde la joye infinie dont les Bien-heureux jouïſſent dans le Ciel, non plus qu'une goutte d'eau douce tombant dans la mer, n'en peut diminuer l'acrimonie, & comme un ſimple chatouïllement n'a pas aſſez de force

pour cauſer de la douleur, mais qu'il cauſe pluſtoſt une eſpece de petit plaiſir, par le ſentiment que l'on a de ſa force à y reſiſter, un Bien-heureux en Corps & en Ame dans le Ciel, qui ſe trouveroit attaqué de ces douleurs paſſageres, auroit comme un plaiſir de les voir noyées dans l'abiſme de joye qui l'environne, & le torrent de delices qui le remplit. Qu'on imagine meſme une douleur capable s'il ſe pouvoit en cet eſtat, de luy oſter la vie du corps, comme Dieu qu'il poſſede

eſt la ſeule vie de ſon Ame, laquelle donne bien la vie à ſon Corps, mais qui ne la reçoit point de luy, elle la quitte avec la meſme facilité que l'on dépoüille un habit. Donc ſi les Peres ont crû que l'Ame de Jeſus-Chriſt pendant ſa vie voyagere, n'a pas eu ſeulement l'aſſurance, mais encore la joüiſſance actuelle de la Gloire, il y a eu neceſſité ſuivant leur penſée, d'en ſuſpendre l'effet entier, pour le pouvoir rendre ſenſible à la triſteſſe, aux opprobres, & aux humiliations qu'il devoit

ſouffrir pour nous, pour ac-
complir la volonté de ſon Pe-
re, pluſtoſt que d'y rendre ſon
Ame inſenſible, de peur d'en
troubler la felicité. Ainſi,
Monſieur, vous vous trouve-
riez vous meſme oppoſé à S.
Thomas, & quaſi à tous les
Peres, qui ont eu recours au
miracle de la ſuſpenſion, com-
me vous le dites vous-meſme;
dequoy ils ne ſe ſeroient pas
aviſez, s'ils avoient crû com-
me vous, qu'on puſt dépoüil-
ler l'Ame de Jeſus-Chriſt de
ſa ſenſibilité, pour la reduire
toute entiere & ſans diminu-

tion à ſon Corps, juſqu'à luy faire ſentir les opprobres & l'ignominie dont il eſtoit auſſi peu capable, que de triſteſſe, & cela d'une maniere ſuffiſante pour pouvoir meriter le ſalut des hommes, ce qui devroit, ce me ſemble, vous faire plus de peine, que vous ne m'en donnez, de me trouver d'un ſentiment contraire à Melchior Canus, & autres grands Hommes dont vous avez oublié le nom.

Reſte à examiner voſtre Réponſe à ce qui vous a eſté objecté, que les douleurs de

Jesus Christ n'ayant esté qu'en son Corps, son Sacrifice auroit esté purement materiel.

Vous dites à cela, que quoy qu'il n'eust souffert qu'en son Corps, son Sacrifice n'en auroit pas esté moins spirituel, par l'acceptation volontaire qu'il avoit faite *ab origine mundi*, des humiliations, des opprobres, & de la mort même; mais je répons à cela que si cette oblation faite dés le commencement du monde a esté toute spirituelle, l'immolation actuelle qu'il

en a faite ſur la fin des temps
n'y auroit pas dignement ré-
pondu, ſi elle n'avoit eſté
auſſi ſpirituelle. Or pour la
rendre ſpirituelle & meritoi-
re tout enſemble, il ne ſuffi-
ſoit pas d'une ſimple ſoumiſ-
ſion & abandonnement de
ſon corps à des ſouffrances
où ſon ame n'auroit pris au-
cune part. C'eſt le partage des
la Loy ancienne, où les Juifs
ſe contentoient d'offrir des
victimes étrangeres, qui n'a-
voient pour tout merite que
leur innocence, puis qu'en
les offrant ils devoient recon

noiſtre que c'eſtoit eux mê-
mes qui devoient eſtre im-
molez en ſatisfaction de leurs
pechez. Mais dans la Loy
nouvelle, J. C. eſtant le Prê-
ſtre & la Victime tout enſem-
ble, il devoit non ſeulement
s'offrir en eſprit en ſe ſoumet-
tant aux ſouffrances ordon-
nées par ſon Pere, mais il de-
voit auſſi faire paſſer l'immo-
lation des ſouffrances juſqu'à
ſon ame, & en porter la dou-
leur, la triſteſſe, & toutes les
ignominies; car quoy qu'il ait
dit ſeulement par le Prophete
Roy, *Corpus aptaſti mihi*, ce n'a

pas eſté pour exclurre ſon ame
de l'immolation, mais pour
nous faire comprendre ſon
humilité prodigieuſe d'avoir
voulu ſe rabaiſſer juſqu'à
prendre un corps paſſible &
mortel comme le noſtre, pour
ſe ſubſtituer à ces anciennes
victimes, qui n'avoient qu'un
merite figuratif du ſien, &
une innocence purement ma-
terielle, & qui eſtoient étran-
geres au coupable, dont il a
pris la Figure pour eſtre im-
molé à ſon Pere, pour luy &
au lieu de luy. C'eſt pourquoy
la Verſion vulgate des Pſeau-

mes ne dit pas le mot, *Corpus*, mais, *Aures perfeciſti mihi*, & d'autres, *Perforaſti*, pour nous marquer qu'il s'eſt réduit à la forme des Eſclaves, auſquels on perçoit ordinairement les oreilles.

Enfin, ſi Saint Paul a dit que nous eſtions ſanctifiez par l'Oblation volontaire que Jeſus-Chriſt a fait une fois de ſon Corps; c'eſt qu'il s'eſt contenté de deſigner le Sacrifice de Jeſus-Chriſt, par ce qui l'avoit rendu meritoire dans ſon principe, qui eſt ſa volonté, & par ce qui eſtoit de

plus visible dans l'immolation actuelle, qui estoit la mort de son Corps ; mais il n'a pas exclus pour cela la part qu'y a pris son Ame, par la douleur, la tristesse, & l'ignominie ; car si on vouloit tirer la consequence que ce qui n'est point exprimé nommément dans ce Passage, est exclus du Sacrifice de J. C. on pourroit induire bien des absurditez de ces mots: *In qua voluntate sanctificati sumus per oblationem Corporis Jesu Christi semel.* Sçavoir, 1°. que cette volonté seule suffit pour nous

sanctifier & nous sauver, par voye d'imputation de ce Sacrifice, sans aucune cooperation de nostre part, contre ce que Saint Paul dit luy-mesme en un autre endroit: *Adimpleo in me quæ desunt Passionum Christi*

2°. Que le mot de *semel*, devroit empescher la réïteration de ce mesme Sacrifice dans l'Eucharistie.

3°. Qu'il suffisoit de la simple oblation du Verbe divin, *ab origine mundi*, comme une maniere plus noble & plus relevée, de sauver les hom-

mes, ſans en venir à l'immolation réelle & effective, qui s'eſt accomplie en luy dans la fin des temps, d'une maniere ſi humiliante & ſi douloureuſe.

Enfin, attribuant la ſouffrance au Corps de J. C. ſans que ſon Ame y euſt de part, cela conduiroit à croire qu'il n'avoit eu qu'un corps phantaſtique, ou emprunté; qu'il l'auroit offert & immolé d'une maniere Judaïque, comme un corps qui luy eſtoit abſolument étranger, & non comme ſon propre Corps, & qu'il

qu'il n'auroit ſouffert qu'en figure, & bien loin de le pouvoir regarder comme le Chef & le plus grand des Martirs, non ſeulement par ſa dignité, mais encore par l'étenduë prodigieuſe de ſes ſouffrances, comme toute l'Egliſe l'a reconnu dans tous les temps, on ne pourroit le regarder que comme un Impoſteur bien plus blâmable que les Phariſiens, qu'il reprenoit d'impoſer aux autres des charges inſupportables qu'ils ne vouloient pas ſeulement toucher du bout du doigt,

puisque des peines dont son
ame n'auroit ressenti aucune
douleur n'auroient pas pû seu-
lement estre comparées aux
tourmens des Martirs, dont le
recit fait frayeur ; mais toutes
les douleurs & ignominies du
Messie, dont les Propheties
& les Evangelistes s'accordent
si bien dans les deux Testa-
mens à nous faire des peintu-
res si touchantes, se trouve-
roient encore n'estre qu'une
Fable & une imposture ; &
Saint Paul, pour avoir tant
relevé la Croix de J. C. qui
estoit un scandale aux Juifs

& que les Gentils regardoient comme une Fable, jusqu'à dire que c'estoit la force & la sagesse de Dieu, jusqu'à en faire l'objet unique de toute sa science, toute sa gloire & toutes ses delices, & à la regarder comme un mistere, dont la longueur, la largeur, la hauteur & la profondeur sont absolument incomprehensibles, ne pourroit passer que pour un rêveur & un insensé; de toutes lesquelles choses je suis persuadé, Monsieur, que vous avez autant d'horreur que moy. Bien loin

donc de croire que l'Ame de
J. C. eust contribué ainsi d'u
ne maniere plus noble à son
Sacrifice, je suis seur que vous
en jugerez autrement, & de
la même maniere que vous
feriez d'un Soldat, qui sou-
tiendroit avoir eu une part
plus glorieuse à la Victoire,
pour s'estre tenu bien éloi-
gné du combat, que s'il s'étoit
jetté dans le plus fort de la
mêlée.

Il ne me reste aprés cela,
Monsieur, qu'à vous deman-
der pardon de ma longue &
ennuyeuse Lettre, en quoy

neanmoins il ne me paroiſt rien de trop pour répondre à toutes vos Reflexions, que vous ne qualifiez plus de difficultez. Je ſouhaiterois vous avoir ſatisfait. Je vous avouë que j'ay eſté fort animé par la grandeur du ſujet, qui contient ce qu'il y a de plus incomprehenſible dans les deux grands ouvrages de la toute puiſſance & de la bonté de Dieu; ſçavoir, la formation de l'Homme par l'union de l'ame & du corps, & celle de l'Homme-Dieu par un aſſemblage encore plus éton-

nant du Createur avec la Creature.

Je me suis reduit aux termes de vostre objection, sans entrer que fort superficiellement dans l'explication des sensations d'une maniere philosophique, ce que vous entendrez mieux vous-même dans les Ouvrages de Mr Des-cartes, si vous les jugez dignes de vostre lecture, que je ne pourrois faire par des Lettres qui ne pourroient contenir une matiere si étenduë. Ainsi je finis en vous assurant, Monsieur, que je suis, &c.

Il n'y a rien dont on ne puisse tirer une matiere de dispute. C'est ce que vous connoîtrez par l'Ouvrage que vous allez lire, dans lequel deux Bergers examinent si le jour doit remporter l'avantage sur la nuit.

EGLOGUE.

UN jour je vis de loin Philidor & Silene
S'asseoir nonchalamment sur le bord de la Seine,
Où pour prendre le frais renonçant au sommeil,
Tous deux estoient venus au lever du Soleil.

Curieux de ſçavoir ce qui les y fait rendre,
Me couvrant d'un buiſſon je tâche à les entendre,
Au moment que leur Muſe agitoit ſi la nuit
A plus ou moins d'appas que le jour qui la ſuit.
La voix de ces Bergers, dont retentit la rive,
Rendoit chaque Nayade autour d'eux attentive;
Et dans ce lieu tranquille, ou regne un plein repos,
Silene tout à coup commence par ces mots.

SILENE.

N'en doutons point, Berger, l'ame n'eſt point émuë
De ce qui chaque jour ſe preſente à la veuë.

Combien de fois nos yeux ont-ils vû
le Soleil,
Sans avoir admrè c: Aſtre ſans
pareil?
Ah, que plein de rayons il entre en
ſa carriere!
Ce Dieu devant ſes pas fait mar-
cher la lumiere.
Vois comme par ſon ordre elle ra-
mene aux fleurs
Tout le long de ces bords mille &
mille couleurs.
A ce feüillage épais elle rend la
verdure;
Dans la plaine voiſine, où! a moiſ-
ſon eſt meure
Elle vient de nouveau redorer les
épis: [*& le prix*
Elle eſt fidelle à rendre & le luſtre
A l'or, aux Diamans, aux Perles,
au Porphire,

Et ſur le ſein de Flore éveillant le
Zephire,
Cet Amant va porter le frais dans
l'Univers,
Et de douces odeurs parfumer tous
les airs.

PHILIDOR.

Le Monarque des jours, au mo.
ment qu'il s'éveille,
Reſſuſcite, il eſt vray, bien plus
d'une merveille,
Mais enfin au ſortir de l'humide
élement,
Pourquoy nous cache-t-il les feux
du Firmament?
Il eſt ſi beau de voir dans la voûte
azurée
Mille Aſtres éclatans dont elle étoit
parée.
Par tout l'argent y brille enchaſſé
dans l'azur,

Le jour le Ciel n'eſt point ny ſi net,
ny ſi pur,
Et puis, le blond Phœbus éclairant
toutes choſes,
Montre d'affreux ſerpens, comme
il montre des roſes.
S'il fais de cent vertus èclater les
appas,
Il luit ſur cent forfaits qu'il fau-
droit ne voir pas.
Peut-eſtre les malheurs dignes que
l'on ignore,
Avant qu'eſtre èclairez, ſont plea-
rez par l'Aurore.

SILENE.

Je le croy, mais auſſi cette foible
clarté
Qu'ont les Aſtres, n'eſt rien qu'un
éclat emprunté.
On dit que le Soleil finiſſant ſa car-
riere,

Daigne les enrichir de ſa propre
lumirre,
A leur retour on voit s'enfuir de
toutes parts,
Loin des lieux habitez, le Negoce
& les Arts.
Ouy, ſi-toſt que la nuit étend ſes
voiles ſombres,
Tout ce vaſte hemiſphere eſt caché
ſous les ombres.
D'une main elle efface alors chaque
couleur,
Quand de l'autre elle imprime une
horrible noirceur,
Et rèpandant au loin cette morne
peinture, [obſcure,
Le Cocyte n'a point de rive plus
Que le ſont cent climats dépoüillez
d'agrément,
Et qui n'en montrent plus qu'aux
Hiboux ſeulement.

PHILIDOR.

Se plaint-on que la nuit soit sombre & tenebreuse,
Lors qu'on veut qu'elle cache une intrigue amoureuse ?
Vn jour le beau Tircis, le plus beau des Mortels,
L'encensoir à la main s'approchoit des Autels,
Qu'il avoit élevez exprés pour la Déesse,
Et disoit ; chere Nuit, faites que ma Maistresse,
Qui hesite à se rendre, à vostre ombre ait recours,
Ie viens vous en prier de la part des Amours.
En effet, une Belle, en craignant d'estre veuë,
Le jour prés d'un Amant a trop de retenuë.

Les plaisirs dans la nuit se dérobent bien mieux.
C'est un larcin qui plaist au Souverain des Dieux.

SILENE.

Si quittant son Epoux l'Amante de Céphale
Alloit montrer ailleurs une ardeur sans égale,
La Déesse sçavoit que les plaisirs d'amour
Valent mieux lors qu'on peut les dérober de jour.
De jour voyant un teint, dont la blancheur vermeille
A celle de la Rose & du Lis est pareille,
A suivre un doux transport on est plus excité;
La nuit pour bien aimer a trop d'obscurité.

D'ailleurs le jour ſouvent joint la
gloire aux delices.
On l'attend pour voler aux nobles
exercices.
C'eſt alors qu'un Heros rend des
Peuples ſoumis,
S'il ne connoiſt la peur qu'au front
des Ennemis.
C'eſt alors qu'aux Tournois une il-
luſtre jeuneſſe,
Signale dans les jeux ſa force & ſon
adreſſe, [*les cors*
En face du Soleil & les Chiens &
Font trembler le gibier retiré dans
les Forts,
D'où ſortant, le Chaſſeur le pourſuit
dans la Plaine,
Et fait qu'un trait lancé porte une
mort certaine.
Pour nous autres Bergers, exerçant
nos eſprits,

Le jour aux meilleurs Vers nous
assignons les prix ;
C'eſt le jour que d'un pied croiſé ſur
ſa houlette ,
On médite , on eſſaye un air ſur ſa
muſette ,
Puis devant le Dieu Pan en jouant
de ſon mieux ,
Quelquefois on s'attire un ſouris
gratieux.

PHILIDOR.

Que de doctes labeurs , que de
rares merveilles ,
Doivent tout leur renom à de ſça-
vantes veilles ?
Apparemment les traits d'un habile
Orateur
Qui paſſant par l'oreille arrivent
juſqu'au cœur
Sont l'effet merveilleux d'une étude
profonde ,

Qu'il fait durant la nuit, loin du
bruit & du monde.
Pleins d'un noble desir, je crois que
des Guerriers
Apprennent le bel art de cueïllir des
lauriers,
Lors qu'ils passent la nuit à feüille-
ter l'Histoire
Pour apprendre quels faits meritent
plus de gloire,
Puis alors le sommeil sur leur pau-
piere assis,
Peignant ces faits en songe, en re-
trace le prix.
C'est la nuit qu'on s'instruit à bien
dire, à bien faire,
La Science & la Gloire ont la Nuit
pour leur mere.

SILENE.

Ainsi que dans un champ au fon
des chalumeaux

Dès que le jour paroiſt retournent
les Troupeaux,
Et non moins que l'Abeille au lever
de l'Aurore
Se répand par eſſain dans l'empire
de Flore.
Dans les Villes deme ſme, on voit
de toutes parts
Avecque le matin revenir les beaux
Arts.
Sur les toiles alors les pinceaux ſe
répandent,
Mille traits après eux prennent
place & s'étendent,
Et le ſçavant Sculpteur ſe plaiſt à
retoucher
L'ouvrage que la veille il n'a pû
qu'ébaucher.

PHILIDOR.

Si l'on ne peut gagner une gloire
certaine,

Qu'aprés avoir senti le travail & la peine,
Et si Pallas l'ordonne à tous ses nourrissons,
Tirons-en pour la Nuit avantage, & disons,
Ce qu'aux Cerfs alierez est une eau pure & claire,
Ce qu'aux Amans parfaits est un aveu sincere,
Et ce qu'aux indigens est l'amas des tresors,
Au sortir du travail, le sommeil l'est aux corps.

SILENE.

Ne me le dites point, rien n'est plus effroyable,
L'image de la mort peut-elle estre agreable?
Elle est peinte sur nous quand le plus froid des Dieux

D'un humide pavot appesantit les
yeux.
On se couche, on s'ésend, on ferme
la paupiere,
Nos sens sont interdits, nostre ame
est prisonniere,
Et le long de son lit étendu molle-
ment
Sur son chevet l'on tombe, on est
sans mouvement.

PHILIDOR.

Lorsqu'un cruel soucy nous trou-
ble & nous agite,
Et qu'au milieu des maux que dans
nous il excite,
Nostre ame pour sortir fait en vain
mille efforts,
Que sans pouvoir mourir on meurt
de mille morts,
Le corps s'appesantit, sous les
maux, il s'affaisse,

Enſuite avec le temps la paupiere
s'abbaiſſe,
Mais qui nous rend plus forts au
moment du rêveil?
Qui nous empeſche enfin de mourir?
Le Sommeil.

SILENE.

Je ne puis me laſſer de le redire
encore,
Rien n'eſt égal au jour qu'une Iris
que j'adore,
On l'eſtime, on l'admier, on l'aime
en la voyant,
Tout charme à ſon abord, tout
plaiſt, tout eſt riant,
Cent fois dans mes diſcours m'effor-
çant de luy plaire,
A l'objet le plus beau j'égalois la
Bergere.
Ainſi je la nommois belle comme le
jour,

Un Dieu ne peut mentir, & j'en croyois l'Amour.

Le Mecredy, dernier jour du mois passé, il arriva icy une chose qui fait voir que dans les occasions pressantes, les Dames ne manquent ny de courage, ny de presence d'esprit. Madame de Turquantin, Femme du Sous-Doyen du Presidial de Tours & alliée à tout ce qu'il y a de plus considerable dans la Robe, estoit depuis deux mois à Paris, où elle vient de temps en temps solliciter des procés pour son Mary,

qui eſt devenu aveugle. Elle eſtoit logée chez Mr de Reperſon, ſon Procureur, ruë de la Harpe, & un Voleur eſtant entré dans ſa chambre ſur les deux heures aprés minuit, elle s'éveilla par le bruit qu'il fit en ouvrant ſa Garderobe. Il tenoit quelques-uns de ſes habits qu'il pretendoit emporter; & la Dame ne ſçachant pas bien ce qu'elle entendoit, ne laiſſa pas de ſe jetter hors du lit, & de ſe ſaiſir d'une épée qu'elle a coutume d'avoir auprés d'elle lors qu'elle voyage. Dan

temps qu'elle appelloit du se-
cours, le Voleur courut à elle
pour l'empêcher de sortir, ce
qui l'obligea de se défendre,
& de luy donner quelques
coups d'épée dans le corps.
Le Voleut n'eut point alors
un autre party à prendre que
de se jetter par la fenestre
de la chambre, qui estoit un
premier étage. Quand on eut
apporté de la lumiere, on
trouva beaucoup de sang
dans la chambre, sur la fe-
nestre & dans la ruë. Je rap-
porte simplement le fait, &
laisse juger de l'action, qui
marque

marque le cœur d'une Amazone.

Je vous ay parlé d'un Livre nouveau, intitulé, *La Vie d'Adam.* Vous ne ſerez pas ſans doute fachée de voir une Lettre à laquelle cet Ouvrage a donné lieu.

A Mr L'ABBE' B...

JE me ſouviens, Monſieur, que vous m'avez propoſé quelques doutes ſur le Livre qui a pour titre, La Vie d'Adam. *Je ne ſçay s'ils eſtoient bien ſerieux, & & ſi vous avez cru tout de bon*

*que cet Ouvrage meritaſt vos reflexions; mais ſi vous voulez que je vous en diſe ma penſée, il me ſuffit de ſçavoir, que c'eſt une Traduction de l'*Adamo de Loredan, *pour n'en avoir qu'une mediocre idée, & pour le mettre au nombre des Pieces plus capables de donner du plaiſir que de l'inſtruction. Ce Noble Venitien s'eſt joüé viſiblement de ſon ſujet, & ſans reſpecter la ſource ſacrée d'où il l'avoit tiré, il n'a ſongé qu'à le farder des plus vives couleurs de ſon éloquence, & à l'embellir des faits les plus agreables que ſon ima-*

gination luy a pû fournir.

Il a imité dans cette occaſion ce que le fameux Lope de Vega a fait dans une autre. Cet Auteur Eſpagnol voyant que l'Evangile avoit renfermé en tres-peu de mots tout ce que les Paſteurs avoient fait, ou pû dire à la Créche de Bethléem, & au ſujet de la Naiſſance du Sauveur, ſe reſolut d'en faire un détail, & s'imaginant pour cet effet un certain nombre de Bergers & de Bergeres, avec tout ce que la devotion la plus ingenieuſe leur pouvoit ſuggerer dans ce moment, il en compoſa, dans un

volume assez gros, la plus excellente Pastorale qu'on verra jamais.

C'est ainsi que j'ay vû il y a quelques années un Manuscrit in folio, *composé par un pauvre Garçon, sur l'Entretien de Nostre Seigneur avec les deux Disciples qui alloient en Emmaüs. Ce jeune Domestique, qui n'avoit point d'autre étude que quelque lecture qu'il avoit faite de l'Ecriture Sainte en Langue vulgaire avec beaucoup de ferveur & de pieté, ayant remarqué que Saint Luc s'estoit contenté de dire en general que Jesus-Christ avoit*

interpreté tout ce qu'il y avoit de figures & de prédictions de sa Personne dans les Livres de Moyse, aussi bien que dans les Pseaumes, & dans les Prophetes, prit le dessein de former un Dialogue plus étendu, & de faire expliquer par Nostre Seigneur à ces deux Disciples, chaque endroit de l'Ancien Testament qui le regardoit Ainsi par la seule vrayssemblance il trouva le moyen d'amplifier d'une maniere fort agreable un seul point d'Histoire de l'Evangile de Saint Luc, jusqu'à en faire un Ouvrage aussi diffus que je l'ay marqué.

Mais pour ne s'en pas tenir aux exemples que nous fournissent ces sortes de Pieces, les Langues Italiennes, Espagnoles & Françoise, Valerio, Evêque de Verone & Cardinal, dans son Ouvrage intitulé de Rhetorica Christiana, *nous apprend qu'une des causes des fausses Legendes des Martyrs, a esté la coutume qui s'observoit autrefois en plusieurs Monasteres, d'exercer les jeunes Religieux par des amplifications Latines qu'on leur proposoit sur le Martire de quelque Saint, ce qui leur donnant la liberté de faire agir & parler les*

Tyrans, & les Saints persecutez, en la maniere qui leur paroissoit la plus vray-semblable, leur donnoit lieu en mesme temps de composer sur ces sortes de sujets, des especes d'histoires bien plus remplies d'ornemens & d'inven-tions que de verité; mais quoy qu'elles ne meritassent pas d'estre fort considerées, celles qui paroissoient les plus ingenieuses & les mieux faites, ne laissoient pas d'estre mises à part: en sorte qu'aprés un long temps se trouvant avec les Manuscrits des Bibliotheques des Monasteres, il estoit fort difficile de discerner ces

jeux d'esprit d'avec les autres legitimes, & les histoires veritables des Saints qui s'y conservoient. Il faut avoüer cependant que ces pieux Ecrivains estoient excusables, en ce que n'ayant eu d'autre dessein que de s'exercer sur de saintes matieres, ils n'avoient pû prévoir la mépriſe qui est arrivée dans la ſuite; de maniere que ſi la poſterité s'eſt trompée, ç'a eſté plûtoſt l'effet de ſon peu de diſcernement, qu'une preuve de leur mauvaiſe intention.

Il ſeroit difficile d'avoir la même indulgence pour le celebre

Simeon Metaphraste, Auteur Grec du neuvieme siecle, qui le premier nous a donné les Vies des Saints pour chaque jour des mois de l'année, puis qu'il est visible qu'il n'a pû par cette raison les composer que fort serieusement, quoy que cependant il les ait remplies & amplifiées de plusieurs faits imaginaires, au témoignage même de Bellarmin, qui dit assez nettement, que Metaphraste a écrit quelques unes de ces Vies en la maniere qu'elles ont pû estre, & non telles qu'elles ont esté effectivement. Mais comment cela ne seroit il pas arrivé à des His-

toriens Ecclesiastiques, par un pieux Zele d'honorer les Saints, & de rendre leurs Vies agreables au Peuple, plus porté ordinairement à admirer ceux qu'il revere, qu'à les imiter, puis que cette liberté s'estoit même glissée autrefois jusque dans la Traduction de quelques Livres de la Bible, & que nous apprenons de S Jerôme, dans la Préface sur celuy d'Esther, que l'Edition vulgate de ce Livre de l'Ecriture, qui se lisoit de son temps, estoit pleine de plusieurs additions, que je ne sçaurois mieux exprimer que par les termes de ce même Pere quem librum, *dit-*

il, parlant du Livre d'Esther,
editio vulgata lacinosis hinc
inde verborum finibus trahit,
addens ea quæ ex tempore
dicipo tuerant, & audiri, si-
cut solitum est scholaribus
disciplinis sumpto themate,
excogitare quibus verbis uti
potuit qui injuriam passus est,
vel qui injuriam fecit.

Voila à peu prés, Monsieur,
la conduite que Loredam a tenuë
dans son Adam. *Il a fait parler*
Dieu, Adam, Eve, & tout ce
qu'il y a d'autres sujets de cette
Piece, en la maniere qu'il a cru
qu'ils devoient ou pouvoient par-

lr ; mais il y a meſlé encore plusieurs faits, & quelques circonſtances qui n'ont aucun fondement dans l Hiſtoire, & qui doivent uniquement leur origine à ſon Inventeur. Telles ſont, par exemple, la naiſſance de Calameada avec Cain par le premier enfantement d Eve; celle de Debora avec Abel par le ſecond, & telles ſont auſſi les circonſtances de la mort d'Adam, auſſibien que les dernieres paroles qu'il fait dire à ce premier Pere des Hommes; à Seth, ſon troiſiéme Fils. Car quelle plus grande Fable que ces deux Tours qu'il dit qu'Adam

rdonna à Seth de baſtir, l'une
ui puſt reſiſter au feu, & l'autre
à l'eau

Il n'en faut pas davantage,
Monſieur, pour plaindre le Pu-
blic, de ſe voir ainſi abusé par
de ſpecieux phantômes & de ba-
dines imaginations, ſur un point
auſſi ſerieux de l'Hiſtoire qu'eſt
la Vie d'Adam. Mais ſi cette
licence peut eſtre ſoufferte, ſer-
vons nous du moins du Correctif
de Saint Auguſtin, en nous ſou-
venant que cet illuſtre Docteur
& Défenſeur de la verité, n'a
jamais voulu même autoriſer ce
qui s'appelle officieux ou pieux,

mensonges. Disons sagement avec luy ces belles paroles qu'il nous a laissées dans son Livre de la vraye Religion, Non sit nobis Religio in phantasmatibus nostris, melius est enim quale-cunque verum, quam omne quod libet quod pro arbitrio fungi potest. *Je suis, Monsieur, vostre, &c.*

Le Dialogue qui suit est de Mr de la Tronche de Roüen.

DIALOGUE
De l'Amour & de l'Amitié.

L'AMITIE'.

MOn Frere, je vous donne le bon jour. Je ſuis ravie de vous rencontrer. Vous m'évitez toujours avec tant de ſoin, que je n'ay jamais pû trouver l'occaſion de vous dire tout ce que j'ay ſur le cœur.

L'AMOUR.

Moy, ma Sœur, je vous évite! C'eſt à quoy, je vous jure, que je n'ay jamais penſé.

L'AMITIE'.

N'eſt-ce pas m'éviter que de fuir par tout ma compagnie, & particulierement chez les perſonnes mariées? Comment donc nommez-vous cela?

L'AMOUR.

J'ay cru vous faire plaiſir de vous y laiſſer ſeule, afin que perſonne n'y partageaſt voſtre empire. Ne vous plaindrez vous point auſſi de ce que je ne vous accompagne pas chez les Amis & chez les Parens.

L'AMITIE'.

Ce n'eſt pas de même. Voſtre preſence n'y eſt pas neceſſaire, mais j'ay beſoin de vous dans le mariage. Sans vous mon regne n'y eſt pas de longue durée ; j'y deviens languiſſante, on m'y neglige. Il faut que vous m'aidiez à entretenir l'union des cœurs que vous avez joints, mais vous n'eſtes qu'un volage.

L'AMOUR.

Vous m'en devez ſçavoir bon gré. Si je cours de conqueſtes en conqueſtes, n'eſt-

ce pas pour les mettre sous voſtre domaine ? J'unis les cœurs des Amans, ils s'unissent enſuite eux-mêmes par le mariage. Alors je vous les abandonne.

L'AMITIE'.

C'eſt juſtement de quoy je me plains, mais ſi l'on vous en croit, je vous en ſeray beaucoup à retour. Je vous ſuis redevable de toutes vos conqueſtes, vous n'avez vaincu que pour me faire joüir de la victoire, & vous ne travaillez qu'à m'acquerir de nouveaux Sujets. Cependant tous

les jours vous débauchez les plus fidelles des miens, vous ne me les enlevez que pour en faire vos esclaves. Combien de force, combien d'Amis vivoient sous mes loix, que vous avez rendus rivaux &jaloux, pour les livrer à la haine, qui a toujours esté ma plus mortelle ennemie.

L'AMOUR.

Ah, ma Sœur, je vous proteste que quand cela arrive, c'est contre mon intention. La haine est autant mon ennemie que la vostre, & ce n'est pas moy qui fais que

deux Amis commencent à ſe haïr.

L'AMITIE'.

C'eſt que vous eſtes un broüillon, un petit étourdy qui ne cherchez qu'à ſatisfaire voſtre caprice à quelque prix que ce ſoit, qui n'examinez jamais l'avenir, qui ne regardez point aux conſequences, toujours dans l'action.

L'AMOUR.

Je ne me donne pourtant pas beaucoup de mouvement quand je veux gagner les cœurs. Je n'ay beſoin ſouvent

que d'une œillade, d'un ſou-
rire, d'un je ne ſçay quoy.
Pour vous, ma Sœur, qui
eſtes une grande parleuſe...

L'AMITIE'.

Je vous prie, mon Frere,
de ne point faire de compa-
raiſon de vos manieres avec
les miennes. Vous eſtes un
fourbe perpetuel, qui vous ſer-
vez indifferemment de toutes
ſortes de moyens pour par-
venir à vos fins, ſans bonne
foy, ſans ſincerité, ſermens,
parjurës, tout vous eſt bon.
Vicieux, vous vous couvrez
du manteau de la vertu. Dé-

bauché, vous faites gloire de l'eſtre; lâche, vous vous piquez de valeur; roturier, vous ne parlez que de nobleſſe; rempli de defauts, vous vantez voſtre merite; ſans beauté, vous avez recours au fard. Quel viſage ne prenez-vous pas? Aujourd'huy vieux, & demain jenne, une robe, une épée, rien ne vous fait peine.- Taiſez vous quelque choſe avec reflexion? Empreſſé & violent donnez-vous ſeulement le temps aux cœurs que vous voulez unir de ſe reconnoiſtre? Pour moy, j'étudie avec

prudence les Sujets que je veux ranger ſous mes loix. Je choiſis à loiſir ceux que je trouve dignes de moy ; je ne reçois que le vray merite. J'inſpire dans tous les cœurs la vertu & la generoſité, & j'ay vû des Amis s'expoſer à la morr pour leurs Amis.

L'AMOUR.

Je ne vous conſeille pas d'entrer dans ce détail. Vous n'y trouverez pas voſtre compte. L'hiſtoire eſt toute pleine d'Amans qui ont choiſi & le même moment pour mourir, & le meſme tombeau

pour eſtre mieux unis aprés leur mort. Ne vous en faites point tant à croire, les vrais amis ſont plus rares que les veritables Amans. Voſtre empire n'eſt rempli que d'infidelitez & de trahiſons, on n'y rencontre par tout que de faux amis.

L'AMITIE'.

Je ne dis pas que vous n'y en trouviez quelques uns. Les hommes ſont ſi difficiles à connoiſtre, & leurs manieres ſont ſi trompeuſes que je ne penſe pas eſtre infaillible dans le choix que j'en fais; mais

nais ſi avec toute l'étude &
application que j'y apporte,
e me trompe quelquefois,
que ne faites-vous pas, vous
qui n'y prenez aucune pré-
caution ?

L'AMOUR.

Si j'eſtois ſi difficile, mon
mpire ſeroit bientoſt deſert.
Vos Sujets ne ſe gouvernent
as comme les miens. Les
anions que vous faites ſont
toutes ſpirituelles, les ſens
n'y ont que tres-peu de part;
mais ceux que je fais obeir à
mes loix, n'ayant pour ob-
et que la ſatisfaction de leurs

BIBLIOTHEQUE IMPR.

ſens, dont le gouſt n'eſt rem-
pli que de caprice & d'incon-
ſtance, ne s'engageroient ja-
mais à aimer, ſi je leur don-
nois le temps de ſe connoi-
ſtre. Il faut que je leur faſſe
violence, que je les enleve
avec force, que je les ébloüiſ-
ſe, que je les enchante.

L'AMITIE'.

Mais auſſi, mon Frere,
quand une fois vous les avez
conduits juſqu'au mariage,
où ils ont le temps de s'exa-
miner & de ſe connoiſtre,
combien de defauts remar-
quent-ils qu'ils n'avoient ja-

mais vûs? Que de visages couverts de lis & de roses ne vont point jusqu'au lit nuptial, & demeurent étalez sur la toilette. ¿ Combien..

L'AMOUR.

Ah tout beau, ma Sœur, ne m'accablez point par vos reflexions; voila mon unique chagrin. Si l'Himen estoit une fois banni du monde, je ne vivrois que dans la joye & dans les plaisirs; car ne croyez pas que ce soit moy qui engage les Amans à se marier; mais quand une fois ils s'aiment fortement, je n'en

ſuis plus le maiſtre. Ils vont plus viſte que je ne veux, je ne ſçaurois plus les arreſter. Ils courent au mariage comme à leur ſouverain bonheur, & c'eſt là où les infidelles me creuſent un tombeau. Ah, ma Sœur, ſi vous eſtiez bien informée, vous ne me blâmeriez pas tant de vous laiſſer ſeule chez les perſonnes mariées. Si vous ſçaviez de quelle maniere ils me traitent, vous me plaindriez. Les perfides qui avoient pour moi quelques jours auparavant mille complaiſances, qui ne

le laſſoient point de me ca-
reſſer, qui me baiſoient cent
fois le jour, ne me diſent pas
une ſeule parole de douceur.
Ils me dédédaignent, ils me
rabaiſſent. Enfin fatiguez des
reproches que je leur en fais,
ils m'étoufferoient & me fe-
roient mourir tout à fait, ſi
je ne prenois la fuite.

L'AMITIE'.

Vous n'avez que ce que
vous meritez; c'eſt le fruit de
l'ambition qui vous devore.
Vous voulez eſtre le vain-
queur de tout le monde, qu'il
n'y ait pas un canton ſur la

terre où voſtre puiſſance ne ſe faſſe ſentir, que nul mortel ne puiſſe échaper à vos coups; & pour courir par tout l'Univers, il faut que vous voliez avec une rapidité qui ne vous permette pas d'aſſortir les humeurs, les âges, les temperamens; ce qui produit cette monſtrueuſe bigarure d'unions qu'on voit dans le monde; un fou avec la prude, un devot avec la coquette, une jeune perſonne avec un vieillard, de la Roture avec la Nobleſſe; un homme d'eſprit avec une étourdie, &

un homme ſage avec une évaporée.

L'AMOUR.

On ne reprochera jamais à l'Amour ces unions ſi mal aſſorties.

L'AMITIE'.

A qui voulez-vous donc qu'on s'en prenne ?

L'AMOUR.

A l'intereſt, ma Sœur, qui fait luy ſeul preſque tous les mariages.

L'AMITIE'.

Que ne l'obligez-vous à ne point entreprendre ſur vos droits, ou que ne le

chassez-vous de l'Univers?

L'AMOUR.

L'interest est bien plus fort que vous ne pensez. C'est le Dieu le plus aimé de tous les hommes; il n'y en a aucun qui ne luy dresse des Autels. Dés le commencement du monde il s'est si fortement insinué dans leur esprit, qu'ils ne le sçauroient abandonner; & lors qu'on luy veut faire la guerre, ils le cachent, ils le déguisent si bien, que quoy qu'il soit par tout, on ne le sçauroit trouver en aucun lieu.

L'AMITIE'.

Je détruirois donc le mariage, afin que l'intereſt n'euſt plus le moyen de vous chagriner & de vous perdre de reputation.

L'AMOUR.

Cela ne ſeroit pas difficile. Les Mortels ne ſont pas ſi univerſellement enteſtez de luy que de l'intereſt ; mais, ma Sœur, pour une raiſonneuſe comme vous, qui prévoyez l'avenir, & qui prévenez les conſequences, je ne ſçay pas comment vous me faites cette propoſition.

L'AMITIE'.

Pourquoy donc, mon Frere?

L'AMOUR.

Sans le Mariage, ma Sœur, qu'arriveroit-il de voſtre empire & du mien? Quoy que j'aye contre luy tout le dépit poſſible, je ſuis pourtant obligé de le ſouffrir. Les hommes eſtant tous mortels, ſi le mariage n'avoit pas pour but de faire multiplier leur eſpece, nous manquerions bientoſt de nouvelles creatures, qui s'élevent pour eſtre pour vous & pour moy de tres-bons &

tres-fidelles Sujets.

L'AMITIE'.

Je voudrois bien ſçavoir, puis que vous aimez tant la propagation du genre humain, pourquoy vous avez tant fait mourir d'hommes, ſoit par les Duels, ſoit dans les Sieges & les Batailles; car on dit ſouvent que l'amour en a eſté cauſe. Les champs Troyens fument encore d'un nombre infini d'hommes, qui furent immolez à la paſſion que vous inſpirâtes à Paris pour Helene.

L'AMOUR.

Pourquoy prenez-vous plaiſir à m'imputer tout le mal qui ſe fait dans le monde? Ne ſçavez-vous pas, ma Sœur, que l'ambition & le point d'honneur travaillent inceſſamment à détruire vos Sujets & les miens; que je ne prens aucune part aux querelles generales & particulieres; ce que je fais ſeulement inſpire la belle gloire à ceux qui par la valeur veulent plaire à leurs Maiſtreſſes? Je ſuis un Dieu pacifique qui aime la douceur, qui ne me plais

que dans la tranquillité & dans la molleſſe, qui ne trouve du gouſt que dans le ſon de la Lyre & de la Muſette, que les trompettes & les timbales chaſſent & étourdiſſent. En un mot, je prétens eſtre le Dieu des plaiſirs, & je me pique d'eſtre le plus aimable de tous les Dieux.

L'AMITIE'.

Pourquoy donc, ſi vous eſtes ſi aimable, vous déguiſez vous pour trouver entrée dans le cœur d'une jeune beauté, & pourquoy prenez-vous mon nom & mes ma-

nieres pour le surprendre ?

L'AMOUR.

Moy, prendre vos manieres, ma Sœur ? cela ne m'est jamais arrivé. Je me sers quelquefois de vostre nom. Vous me faites passer vous-même dans le monde pour un petit badin, qui pour peu qu'on l'écoute, & s'en fait à croire, devient entreprenant & hardy avec le beau Sexe. C'est ce qui fait qu'à mon seul nom une tendre Beauté s'alarme & s'effraye. Je l'approche sous le vostre, mais dans le même moment elle sent bien qu'-

elle n'a jamais goûté dans l'amitié ce charme que je luy fais reſſentir. Elle aime cependant à ſe tromper, & quoy qu'elle s'apperçoive bien que ce n'eſt pas vous qui la preſſez, elle ſemble le vouloir croire; mais je ne ſuis pas ſi difficile à connoiſtre, & quoy que Frere & Sœur, la reſſemblance entre nous n'eſt pas ſi grande que l'on s'y puiſſe tromper.

L'AMITIE'.

Mais, mon Frere...

L'AMOUR,

Mais, ma Sœur, vous ne

ſongez pas que depuis que nous cauſons, j'ay perdu plus de temps qu'il n'en faudroit pour conquerir une Province entiere. Remettons, s'il vous plaiſt, la converſation à une autrefois, car j'entens Mercure qui ſe plaint que pluſieurs Amans ſe refroidiſſent par mon abſence, & que pluſieurs jeunes cœurs tombent en foibleſſe & dans le découragement depuis qu'ils ne reſſentent plus mes douces impreſſions. Je vous promets de revenir au plûtoſt pour vous donner une entiere ſa-

tisfaction sur ce qu'il vous reste à me dire.

L'AMITIE'.

Je serois bien fachée que vostre retardement fust cause de quelque trouble dans vostre Empire. Adieu, mon Frere, je suis vostre tres-humble Servante.

L'AMOUR.

Ah, je veux vous baiser auparavant.

L'AMITIE'.

Ah, ce petit fripon, il n'aime qu'à baiser.

L'AMOUR.

Adieu jusqu'au revoir.

Le manque de bien fait prendre ſouvent aux plus aimables perſonnes des reſolutions qui ne s'accommodent guere aux ſentimens de leur cœur. Une jeune Demoiſelle, qui meritoit tout par ſes belles qualitez, eut le malheur de demeurer ſans fortune avec ſa Mere, qui l'aimant fort tendrement, donnoit tous les ſoins pour luy procurer quelque avantage. Son Pere qui eſtoit d'une Maiſon aſſez diſtinguée, la voyant aſſez jolie & toute aimable, luy avoit donné des

Maiſtres dés ſes plus jeunes années, pour la Danſe, pour la Muſique, pour le Luth, le Claveſſin, & enfin pour toutes les choſes où il avoit remarqué qu'elle avoit quelque talent, mais il eſtoit malheureuſement entré dans des affaires, qui aprés un long procés avoient caulé ſa ruine entiere, & il en eſtoit mort de déplaiſir. La Belle qui avoit beſoin d'appuy dans le malheureux eſtat où elle eſtoit, chercha à ſe faire des Amis, & parmy ceux qui s'attachoient à elle, un Cavalier

d'un esprit fort doux, & que la droiture de ses sentimens faisoit estimer de tout le monde, luy rendit des soins qui se firent remarquer. Elle les souffrit par le pouvoir d'une simpathie secrete qui attiroit son panchant vers luy; mais en le rendant fort amouteux, elle conserva toujours beaucoup d'empire sur elle. Cette reserve venoit des difficultez qu'elle prévoyoit sur son mariage, quand il parleroit de l'épouser. Il n'avoit de luy qu'un bien mediocre, qui ne pouvoit suffire

à la mettre dans un établisse-
ment assez commode pour
la faire vivre heureuse, &
toute son esperance estoit aux
bontez d'un Oncle fort ri-
che dont il devoit heriter, &
qui témoignoit vouloir luy
faire une avance considera-
ble en le mariant. Ainsi il
s'agissoit de sçavoir s'il seroit
d'humeur à consentir que son
Neveu épousast une personne
qui n'avoit pour dot que sa
vertu, & dont le merite fai-
soit toute la richesse. Le Ca-
valier, que son amour aveu-
gloit, ne douta point qu'il ne

vinſt à bout de cet obſtacle, & ravi de voir que cette charmante Fille vouluſt bien répondre à ſa paſſion, il luy promit qu'il employeroit auprés de ſon Oncle des perſonnes ſi puiſſantes, qu'il luy ſeroit impoſſible de les refuſer. Il luy tint parole, & rien ne fut oublié de tout ce qu'il pouvoit faire pour s'aſſurer le bonheur où il aſpiroit; mais tous les moyens qu'il imagina ne purent gagner cet Oncle; & non ſeulement il s'oppoſa à l'amour du Cavalier avec une opiniaſtreté in-

vincible ; mais ayant en veuë un party qui luy devoit estre avantageux, il le menaça de luy ôter sa succession s'il continuoit à voir la Belle. Le Cavalier ne put cacher à cette aimable Personne le mauvais succés qu'il avoit eu. Il vint luy en rendre compte, tout penetré de douleur, & sa passion s'irritant par les obstacles, il voulut luy persuader que les menaces dont elle craignoit les suites, n'avoient esté faites que pour les intimider, & que si elle vouloit bien souffrir qu'il l'épousaſt,

son Oncle s'adouciroit si-
tost qu'il verroit la chose fai-
te. La Belle qui s'aveugloit
moins que le Cavalier, & qui
malgré l'estime qu'elle avoit
pour luy, ne se sentoit le cœur
engagé qu'autant que son
devoir le pouvoit permettre,
luy representa tout ce qu'il
avoit à craindre en s'aban-
donnant à un amour qui ne
pouvoit que les rendre tous
deux malheureux. Elle ajoûta
qu'il n'estoit pas juste qu'il
renonçast à une grande for-
tune qui luy estoit assurée,
s'il avoit de la complaisance
pour

ponr ſon Oncle, & le pria de ne la plus voir, puis que ſes viſites ne feroient que nuire à ſa reputation, ſans qu'il ſe miſt à couvert de la diſgrace qu'il devoit apprehender. Le Cavalier combatit long-temps la reſolution qu'elle prit de ne le plus recevoir chez elle ; mais enfin il fut contraint de ſe rendre aux ſages raiſons, qui luy firent voir qu'il falloit qu'il s'éloignaſt, & tout ce qu'il en obtint, fut une aſſurance reciproque qu'ils demeureroient toujours Amis, & qu'en quel-

que lieu que fuſt le Cavalier, elle recevroit de ſes nouvelles, & luy donneroit des ſiennes, ſans qu'il paruſt qu'ils euſſent enſemble aucun commerce de Lettres. Jamais il n'y eut douleur ſi violente que celle du Cavalier à cette cruelle ſeparation ; mais ce fut peu de la reſſentir tres-vivement, il eut encore de facheux combats à rendre. On ne ſe contentoit pas du ſacrifice qu'il faiſoit de ſon amour, on vouloit qu'il ſe diſpoſaſt à épouſer la perſon-ne ſur qui on avoit jetté les

yeux, & îl ne put s'affranchir de la perſecution qu'on luy faiſoit pour l'engager à ce mariage, qu'en demandant à faire un voyage en Italie, afin de faire ceſſer tous les ſoupçons qu'on luy témoignoit avoir, que quelques promeſſes qu'il fiſt d'étouffer ſa paſſion, il cherchoit toujours à voir en ſecret l'aimable Fille qui l'avoit cauſée. Son Oncle avoit un procés fort important à faire juger dans un Parlement aſſez éloigné. Ce fut là qu'il l'envoya pour en faire les pourſuites, &

par ſon éloignement l'orage qui s'élevoit contre luy fut entierement calmé. Cependant la Belle que d'heureux talens accompagnoient, s'abandonna à ce que le Ciel voudroit ordonner de ſa deſtinée. L'abſence du Cavalier fit place à de nouveaux Pretendans, & un Conſeiller d'une Cour Superieure fut un des plus aſſidus. Il avoit beaucoup de bien, & la Belle ne pouvoit rien faire de mieux pour ſes avantages, que d'eſſayer de toucher ſon cœur. Elle y employa toute ſon adreſſe,

& parut y réuſſir. Comme il aimoit la Muſique avec paſſion, il eſtoit charmé de la douceur de ſa voix, & il ne ſe laſſoit point d'entendre les Pieces qu'il la prioit de joüer ſur le Claveſſin ou ſur le Luth. Le Cavalier, à qui elle fit part de cette conqueſte, toujours amoureux, toujours regrettant de n'eſtre pas en pouvoir de ſuppléer à ce qui manquoit à ſon merite, ſe dépoüilloit de ſes intereſts, pour ne s'attacher qu'aux ſiens, & luy donnoit des conſeils utiles ſur les démarches

qu'elle devoit faire pour ne laiſſer pas échaper ce nouvel Amant. La Belle en fit d'aſſez engageantes, quoy que toujours ſans bleſſer ſa gloire, pour mettre le Conſeiller en état de ne pouvoir renoncer à elle; & quand elle vit ſon attachemẽt au point où elle avoit voulu le porter pour ne craindre pas qu'il le puſt rompre, elle luy dit, qu'il luy eſtoit fort avantageux d'avoir un Ami de ſon caractere, mais qu'il falloit ſatisfaire le Public, & que des viſites auſſi aſſidues que les ſiennes pou-

vant faire tort à sa réputation, elle se trouvoit obligée de le prier, ou de cesser de la voir, ou de déclarer le sujet qui l'amenoit, afin de ne point donner de prise à la médisance. Le Conseiller qui ne manquoit pas d'esprit, essaya d'abord de luy faire croire que pourvû qu'on eust une conduite innocente, on devoit fort peu s'inquieter des fots contes, & voyant que tout ce qu'il luy disoit sur ce ton-là ne contentoit point sa delicatesse, il ajousta qu'elle pouvoit bien juger qu'estant

toute aimable, on ne pouvoit la voir longtemps ſans prendre pour elle tous les ſentimens d'amour qu'elle inſpiroit, & que dés qu'on s'attachoit à aimer une perſonne auſſi vertueuſe qu'elle eſtoit, ce ne pouvoit eſtre que dans des veuës legitimes; que les ſiennes n'avoient rien dont elle puſt s'offenſer, & qu'il luy en donneroit des marques ſolides ſitoſt qu'il ſeroit ſorti d'une affaire qui eſtoit en termes de s'accommoder. Cëtte réponſe n'ayant rien de poſitif, elle s'obſtina à le

preſſer, & il fut enfin obligé de luy promettre qu'il l'épouſeroit dans un certain temps. Il luy demanda ſix mois pour mettre toutes ſes affaires en eſtat, & comme elle n'aſpiroit qu'à avoir ſes aſſurances, elle conſentit à luy accorder ce terme, pourvû qu'il luy fiſt une promeſſe avec un dédit de dix mille écus. Ce fut un ſujet de longues diſputes. Le Conſeiller qui ne cherchoit qu'à gagner du temps, parce qu'il eſtoit bien-aiſe de continuer à voir cette charmante perſonne, qu'il

n'avoit aucun deſſein d'épou-
ſer, ne voulut point donner
le Billet des dix mille écus; &
la Belle qui le connoiſſoit
plein d'avarice, auroit pré-
feré l'acquiſition de cette
ſomme, qui l'auroit miſe en
repos, au mariage dont il
la flattoit. Pendant qu'ils
eſtoient dans ces conteſta-
tions, le Conſeiller préten-
dant toujours qu'on ſe devoit
aſſurer ſur ſa parole, il arriva
une choſe que l'on peut dire
tenir du miracle. La Belle ne
pouvoit eſperer de bien de
ſa Famille que par la mort de

quatre personnes, dont la plus
âgée ne passoit pas cinquante
ans, & par divers accidens,
ces quatre personnes moururent en moins d'un mois ce
qui la fit devenir une tres-
riche heritiere. Outre les Ter-
res & les autres biens en fond,
elle se vit maistresse de plus
de quarante mille écus en ar-
gent comptant. Il est aisé de
s'imaginer les empressemens
qu'eut le Conseiller pour tou-
tes les choses qui pouvoient
luy plaire. Comme il luy avoit
donné parole de l'épouser,
quoy que foiblement, & sans

intention de le faire, il se crut en droit de se flater de son choix préferablement à tous ceux qui s'offriroient ; & pour effacer de son esprit les sujets de plainte qui luy estoient demeurez, il tâcha de reparer par mille offres de service, le refus qu'il s'estoit obstiné de faire de la promesse qu'elle avoit voulu avoir de luy, pour seureté des paroles qu'il donnoit. Cependant les successions venuës à la Belle luy donnerent des affaires. Elle chercha à les mettre en ordre, & il fallut qu'elle allast

dans tous les lieux où il luy eſtoit échu du bien, ce qui l'occupa pendant toute l'année de ſon deüil. Elle recevoit ſouvent des Lettres du Conſeiller, & elle y faiſoit réponſe aſſez gracieuſement. Ses eſperances s'eſtant augmentées par là, elle ne fut pas ſi toſt de retour, qu'il parla de mariage. La Belle luy répondit qu'il eſtoit temps d'y ſonger; mais qu'avant toute autre choſe, il falloit penſer aux meubles qui luy eſtoient neceſſaires. Le Conſeiller qui crut en devoir

laiſſer le choix à ſa volonté, fut fort ſurpris quand il vit qu'elle les portoit juſqu'à la magnificence. Son avarice en ſouffrit, & la Belle qui le reconnut à ſon air chagrin, luy dit qu'il ne devoit point ſe mettre en peine de cette dépenſe; qu'elle avoit de quoy y fournir abondamment ſans qu'il en payaſt aucune choſe, & qu'elle luy demandoit ſeulement ſes ſoins, parce qu'il avoit le gouſt tres bon, & qu'elle ſçavoit qu'il feroit faire les choſes à bien meilleur compte qu'elle, qui n'en

ſçachant pas aſſez bien le
prix, s'expoſeroit à eſtre trom-
pée. Il fut fait comme il fut
dit. Le Conſeiller donna tous
les ordres, & ce fut la Belle qui
paya. Tout eſtant preſt, car-
roſſes, meubles, habits, il
n'eſtoit plus queſtion que de
la fonction du Notaire. La
Belle luy dit qu'elle le feroit
venir au premier jour ; mais
qu'elle eſtoit obligée aupa-
ravant de luy faire une decla-
ration qui pourroit ne luy
pas plaire. Cette declaration
eſtoit, que par toutes ſes
manieres depuis qu'elle avoit

ſouffert qu'il la viſt aſſidue-
ment, elle n'avoit que trop
bien compris que s'il n'eſtoit
arrivé aucun changement
dans ſon eſtat, il ſe ſeroit
bien gardé de la vouloir épou-
ſer; qu'elle le regarderoit
toujours comme ſon Ami, &
qu'elle venoit de luy en don-
ner des marques par toutes
les commiſſions dont elle a-
voit conſenti à le charger,
mais que jamais elle ne ſeroit
ſa femme, & que la recon-
noiſſance l'engageoit à ſe
donner à un homme qui n'a-
voit eu des yeux que pour elle

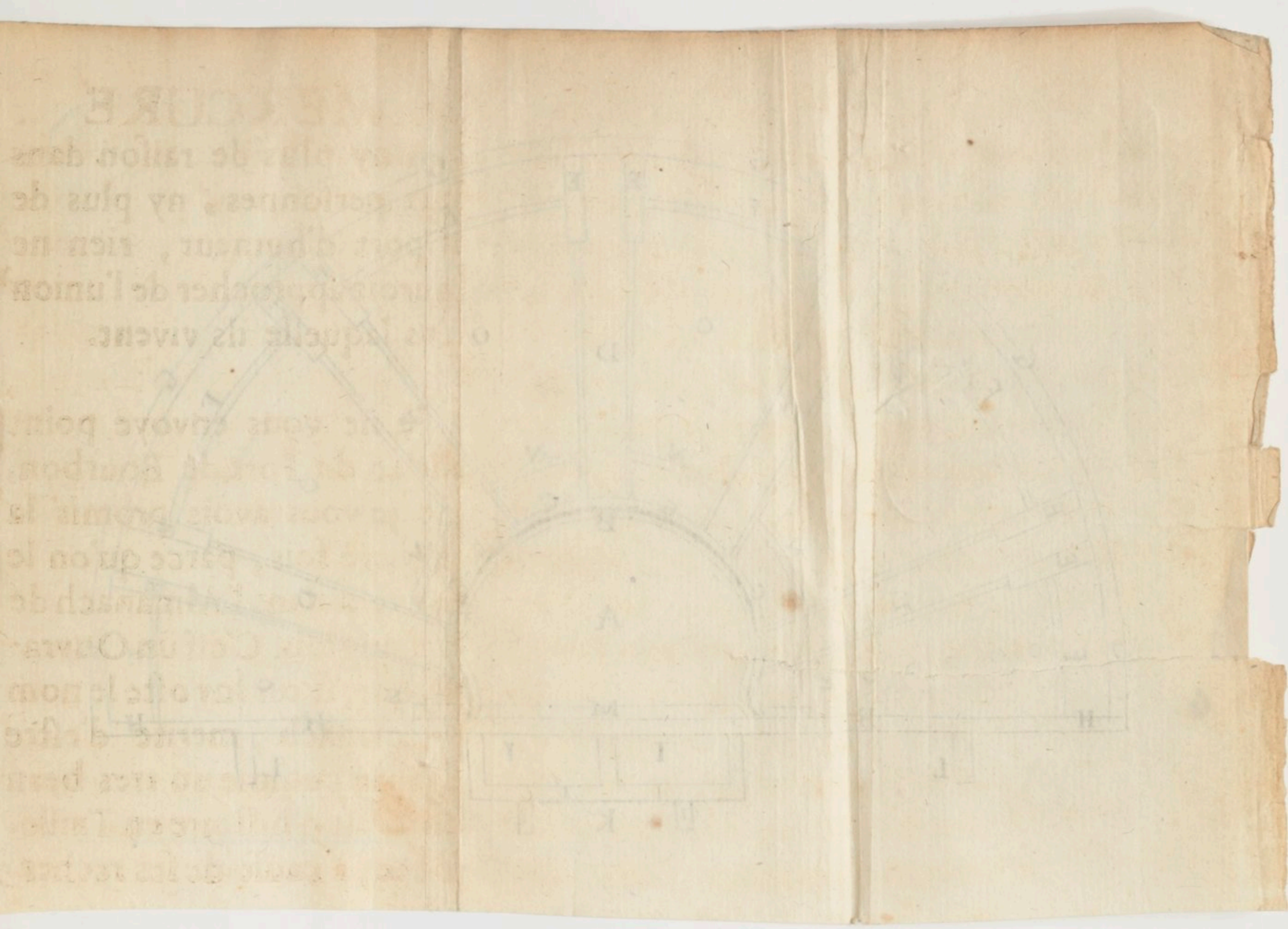
dans sa mauvaise fortune; que c'estoit à son égard un si grand merite, qu'elle ne croyoit jamais pouvoir faire assez pour luy témoigner combien son cœur en estoit touché, & qu'ainsi la resolution qu'elle avoit prise estoit si ferme, qu'il essayeroit inutilement de l'ébranler. On ne sçauroit dire à quel excés de dépit & de colere ce discours porta le Conseiller. Il estoit au desespoir, non seulement de voir de grands biens luy échaper par sa seule faute, mais de ne pouvoir justement

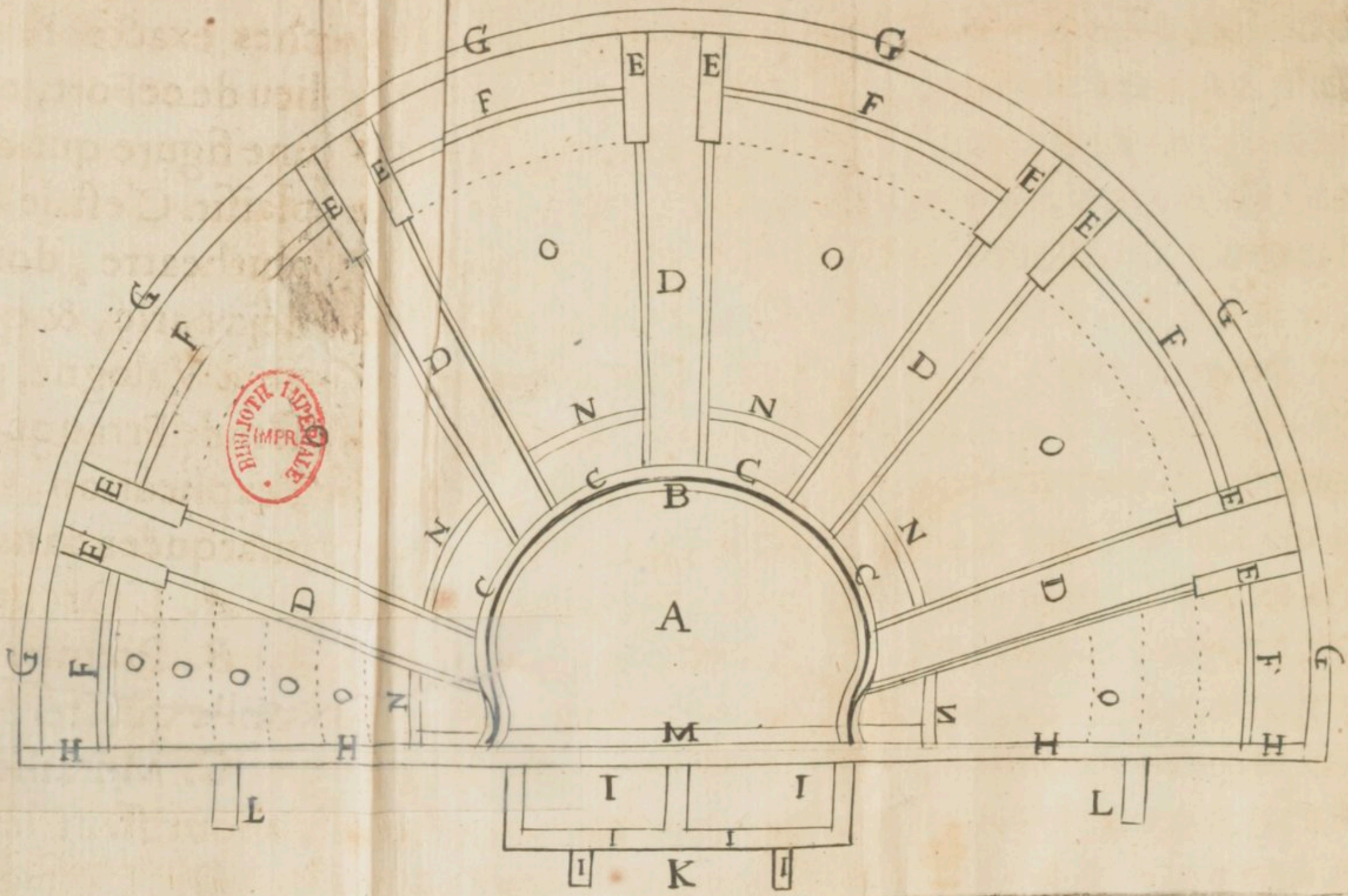
ſe plaiudre du procedé de la Belle, qui pour ſe vanger de ſon avarice, qui l'avoit empêché de l'épouſer lors que la choſe ne dépendoit que de luy, l'avoit chargé de beaucoup de ſoins, qu'il n'auroit pas pris s'il n'avoit cru qu'il les prenoit pour luy-mème. Il s'en plaignit eependant, & ne la quitta qu'aprés avoir pouſſé ſon emportement juſqu'à la menace. Elle n'eut pas lieu d'en eſtre inquiete, puis qu'elle épouſoit le Cavaliér qui la mettroit à couvert de tout. Ils s'eſtoient toujours

écrit depuis son éloignement, & sa fortune ne fut pas sitoſt changée, qu'elle luy manda que sa perſonne & ſon bien ſeroient à luy, dés qu'elle auroit terminé quelques affaires qui la devoient occuper pendant quelque temps. Cette generosité fit un effet merveilleux ſur l'Oncle du Cavalier, qui loin de s'oppoſer encore à ſon mariage, luy fit une avance dont il eut lieu d'eſtre ſatisfait La Belle l'épouſa peu de jours aprés que le Conſeiller eut eſté congedié; & comme il n'y eut ja-

mais ny plus de raiſon dans deux perſonnes, ny plus de rapport d'humeur, rien ne ſçauroit approcher de l'union dans laquelle ils vivent.

Je ne vous envoye point le Plan du Fort de Bourbon, que je vous avois promis la derniere fois, parce qu'on le trouvera dans l'Almanach de M^r Langlois. C'eſt un Ouvrage, qui, ſi on luy oſte le nom d'Almanach, merite d'eſtre regardé comme un tres beau morceau d'hiſtoire en Taille-douce, à cauſe de ſes recher-




G
E
E
F
G
G
F
E
E
E
E
D
D
O
O
D
N
N
C
C
B
C
C
N
N
A
D
D
G
F
F
G
O
O
O
O
O
O
N
N
H
H
H
H
M
I
I
I
I
K
L
L

ches exactes & curieuſes. Au lieu de ce Fort, je vous envoye une figure qui doit vous faire plaiſir. C'eſt le Plan de l'Amphitheatre, dont je vous ay déja parlé, & qui a eſté trouvé à Valogne, proche la maiſon de Frranquetot. En voicy l'explication, ſelon les lettres marquées dans la figure,

A. L'Orcheſtre.

B. Premier cercle de muraille qui ferme l'Orcheſtre.

C. Muraille de renfort, où aboutiſſent les degrez.

D. L'ouverture des degrez.

E Groſſe muraille au hau des degrez, entre leſquel paroiſt une muraille marquée *F.* qui laiſſe entre elle & la groſſe muraille, un elpace à placer ſept bancs par étage les uns derriere les autres.

G La groſſe muraille formant une demi-ovale.

H. Groſſe muraille qui coupe l'ovale.

I. Murailles avancées au delà de la traverſante, où eſtoit le Pupitre des Anciens, en Latin *Pulpitium*, lieu où les Acteurs joüoient, &c.

K. Autre *Poſt ſcenium.*

L. Groſſe muraille ſervant comme d'arc boutant.

M. Muraille au deça de la traverſante, pour renforcer & ſoutenir l'ouvrage.

N. Muraille répondant à celle d'en haut marquée *F.* laiſſant un vuide entre elle & l'Orcheſtre, à mettre ſept ou neuf bancs les uns derriere les autres.

O. La place des Spectateurs.

Les petits points noirs marquent la place des murailles qui ſeparoient les eſpaces qui contenoient ſept

ou neuf bancs. Ils ſont appellez les Palliers, & ſervoient comme de repoloirs de ſept en ſept marches, & faiſoient aſſez bien la forme de galeries.

Les lignes traînantes & entrecoupées au deſſus du Renvoy, ſont des fondemens & mines couvertes de ronces & broſſailles, d'une groſſeur notable, qui bornoit la veuë des Spectateurs.

Je vous envoyay le mois paſſé l'Eloge du fameux Mr Nicole, fait par Mr l'Abbé de

de Fourcroy. En voicy un autre du Pere Thomassin, Prestre de l'Oratoire, par le même Abbé, ce qui fait voir qu'il est sensible au merite des grands Hommes, & que rien ne luy est plus agreable que de rendre justice à leur vertu.

ELOGE
Du Pere Thomassin.

LA Solitude est le sejour ordinaire des plus grands Hommes. C'est l'Ecole où Dieu instruit ceux qui doivent estre les Défenseurs de sa Verité Il y

attira Moyse pour luy donner cet-
te Loy qui devoit estre receuë de
tous les Peuples du monde. Il y
appella Elie pour le delivrer de la
fureur de Jesabel, & il conduisit
Saint Jean Baptiste pour le faire
le Précurseur de son Fils, & le
Predicateur de la penitence. En
un mot, il a toujours mené ses
fidelles Serviteurs en des lieux
consacrez au silence & au repos,
pour leur faire voir ses beautez,
& leur découvrir ses volontez.
C'est aussi pour ce sujet qu'il a de
nos jours inspiré au sçavant Pere
Thomassin de se retirer dans la
pieuse & sçavante Congregation

de l'Oratoire, voulant faire revivre en sa personne les plus grands Hommes du Christianisme. En effet, quel progres n'a pas fait ce sçavant homme dans les sciences & dans la pieté depuis qu'il est entré dans cette sainte Compagnie de Prestres, qui sçavent si bien joindre les occupations de Marthe avec le recueillement de Marie, & qui n'édifient pas moins les Fidelles par leur vie retirée, que par leurs Predications & leurs sages Instructions. Les Ouvrages excellons qu'il a composez dans la retraite, & qui ont receu un applaudissement

general, font connoiſtre évidem-
ment quels biens on retire de la
ſolitude. Qu'il ſeroit à ſouhaiter
que les Chreſtiens de ce ſiecle
ſceuſſent combien il eſt doux de
gouſter le Seigneur dans le ſilence
& loin du tumulte! Ils ne ſe for-
meroient pas du Deſert une idée ſi
affieuſe. Mais ſi la vie retirée a
tant d'avantages, ce n'eſt pas celle
des Philoſophes, mais la vie de
ceux qui s'employent dans les
lieux paiſibles & retirez à con-
noiſtre les obligations des Chre-
ſtiens pour s'en acquitter fidelle-
ment. Qu'il eſt rare de trouver de
ces Sçavans qui fuſſent un ſi ſaint

usage de leur retraite ! Combien au contraire en voit on qui menent une vie oisive dans la solitude, ou qui s'appliquent à des choses inutiles ? Le pieux & sçavant Prestre dont je parle, n'a jamais esté du nombre de ces Solitaires oisifs & inutiles, mais il a uni l'étude avec la pieté. L'on a toujours vû dans sa conduite ce qu'il enseignoit dans ses Ecrits. Il estoit puissant en raisons, mais il l'estoit encore plus en bonnes œuvres, & s'il est digne de l'admiration de tous les Sçavans, à cause des grands services qu'il a rendus au Public par ses Ouvrages, il me-

rite encore plus de loüanges pour
ſa pieté ſolide. Que ne m'eſt-il
permis de vous faire icy en abregé
ſon veritable Portrait! Je vous
parlerois de ſa modeſtie, de ſon
détachement, de ſon recueillement,
de ſon affabilité, de ſa patience
dans les maladies, & de ſon amour
pour le jeûne & pour les auſteri-
tez. Je m'apperçois & j'avouë en
meſme temps que le ſujet de cet
éloge eſt au deſſus de mes forces.
Que toute la terre publie donc
à jamais les loüanges de ce pieux
& ſçavant Preſtre, & qu'on ren-
de à ſon rare merite tous les éloges
qui luy ſont dûs. On ne peut aſſez

loüer celuy qui a esté au dessus des loüanges par le refus qu'il en a toujours fait. Qu'il vive donc à jamais, que son nom ne s'efface pas de la memoire des gens de bien, & que le Seigneur, à qui seul il a voulu plaire, soit la récompense de tous ses travaux & de toutes ses vertus.

Vous avez toujours fait trop de cas des personnes distinguées par des talens extraordinaires, pour n'apprendre pas avec chagrin la mort de M^r^ d'Herbelot, Secretaire, Interprete du Roy dans les

Langues Orientales, & Professeur Royal, arrivée en cette Ville le Jeudy 8. de ce mois. Il estoit âgé de soixante & dix ans, & l'un des plus sçavans hommes de nostre siecle. Il avoit sur tout une grande intelligence des Langues Orientales, & comme il sçavoit les belles Lettres avec la plus profonde érudition, il estoit toujours prest à répondre sur le champ aux questions les plus difficiles. Ainsi on trouvoir auprés de lui tous les éclaircissemens que l'on pouvoit souhaiter sur toutes

sortes de matieres, & aprés avoir écouté patiemment ceux qui luy faisoient l'honneur de le venir voir, il les satisfaisoit avec une modestie qui les charmoit, n'estant point enflé de toutes les belles connoissances qu'il possedoit tres-parfaitement. Sa naissance estoit illustre, & il avoit l'avantage de voir sa Famille alliée avec les meilleures Maisons de Paris. Son merite ne luy avoit pas moins acquis d'estime à la Cour que dans la Ville, & il avoit esté souvent appellé auprés des

Miniſtres. Le Roy même luy avoit fait l'honneur de l'entretenir pluſieurs fois à ſon retour d'Italie, & l'avoit gratifié d'une penſion de cinq cens écus. Il avoit paſſé quelques années à Florence à la Cour des Grands Ducs de Toſcane, où il fut appellé par tous les Princes de cette iluſtre Maiſon, qui a toujours eſté la retraite des Sçavans. Ils l'ont tous honoré de leur eſtime, & il n'eſt ſorti de cette Cour qu'aprés en avoir eſté comblé de faveurs. Monſieur le Grand Duc qui regne à

present ne l'eust pas laissé partir, s'il n'eust montré des ordres tres-précis des Ministres qui le rappelloient en France. Les Ouvrages qu'il a composez, seront des témoignages éternels de son sçavoir. Il nous a laissé entre autres la Bibliotheque Orientale, attenduë depuis long-temps, & dont l'impression a heureusement esté achevée avant sa mort; de sorte que cet Ouvrage sera bien-tost donné au Public. Il y en a encore plusieurs autres entre les mains de Mr d'Herbelot.

son Frere, qui cherit trop tendrement sa memoire pour negliger de les mettre au jour. Ce sont des tresors dont apparemment il nous fera part dans peu de temps. Outre tous ces avantages de l'esprit, Mr d'Herbelot faisoit admirer sa pieté, sa mortification & sa charité envers les Pauvres, & plusieurs personnes d'un merite distingué, & d'une probité singuliere, peuvent rendre témoignage qu'il a eu une assiduité continuelle dans tout le cours de sa vie à remplir tous les devoirs d'un

parfait Philosophe Chrestien.

J'oubliay de vous dire dans ma Lettre du mois passé, que Mr l'Archevesque de Paris avoit prété serment de fidelité entre les mains du Roy, dans la Chapelle du Chasteau de Versailles, & que ce serment devant estre enregistré en la Chambre des Comptes, elle avoit ordonné que cette expedition se feroit gratis, & luy en avoit remis les droits, qui sont fort considerables. Ce Prelat s'estant rendu à l'Officialité le jour même

qu'il avoit pris poſſeſſion de l'Archevêché, l'on y plaida une Cauſe, ſur laquelle il prononça. Enſuite il nomma trois Chanoines de ſon Egliſe pour le Tribunal de cette Juriſdiction; ſçavoir,

Pour ſon Official, Meſſire Claude Joly, cy-devant Avocat au Parlement, & à preſent Chantre & Chanoine de l'Egliſe de Paris, petit fils du fameux Antoine Loiſel, Avocat au Parlement, dont il nous a donné les ſçavans Opuſcules & Memoires, & un Traité Hiſtorique des Eco-

les Episcopales & Ecclesiasti-
ques pour les Droits des
Chantres, Chanceliers, &
Ecolastres des Eglises Cathe-
drales de France.

Pour son Vicegerent, Mes-
sire Emeric Dreux, Soû-
Chantre & Chanoine de Pa-
ris, qui joint à une humeur
douce & affable une intelli-
gence parfaite dans les affai-
res. Il est frere du deffunt
Avocat General de la Cham-
bre des Comptes, Guillaume
Dreux, Seigneur de Creüilly,
& fils de Simon Dreux, Sei-
gneur de Creüilly, aussi Avo-

car General de la Chambre des Comptes, & de Geneviéve Aubery, fille de Claude Aubery, Seigneur d'Aure, Maiſtre des Comptes.

Pour ſon Promoteur, Meſſire Claude Chappelier, Chanoine de l'Egliſe de Paris, qui eſt d'une devotion tres-édifiante, ne manquant à aucune fonction d'Egliſe, & rempliſſant tous les devoirs de ſon état; paſſant tous les jours trois heures à confeſſer les malades de l'Hoſtel Dieu, à les aſſiſter de ſes conſeils & de ſes charitez, &

faisant d'autres aumosnes se-
cretes à quantité de pauvres
honteux & de familles neces-
siteuses. Il est fils de deffunt
Henry Chappelier, Conseil-
ler du Roy, & Avocat Gene-
ral en sa Cour des Aides.

On ne peut rien ajoûter à
la joye que tout le monde a té-
moignée pour la nomination
de Mr de Noailles à l'Arche-
vêché de Paris. Il en a receu
les complimens de diverses
Compagnies, & le 26. du der-
nier mois, l'Université y alla
en Corps, ayant à sa teste Mr
Rollin, qui en est Recteur.

Il estoit accompagné des Doyens des Facultez & des Procureurs des quatre Nations en habit de ceremonie, & fit un Discours Latin à ce Prelat avec beaucoup d'éloquence. Mr l'Archevêque y répondit en la même Langue, & marqua des sentimens fort avantageux pour l'Universi-té. Cela fait voir combien le choix que Sa M. a fait de luy pour remplir un si grand poste, est approuvé de tous ceux qui sçavent le prix du vray merite. C'est le sujet du Discours qui fut prononcé au

commencement de ce mois, par le Pere le Jay, l'un des Professeurs de Rhetorique au College de Loüis le Grand. Jamais Assemblée ne fut plus nombreuse. Une infinité de gens illustres par leur naissance, par leur dignité, ou par leur sçavoir, la composoient; & ce qu'il y eut de tres remarquable, c'est que l'Orateur se conduisit avec tant d'adresse & de prudence, que ce Prelat pouvoit soutenir son propre Eloge sans en être embarassé. Il officia en habits Pontificaux dans son Eglise, le jour de la

Conception de la Vierge, & l'affluence du Peuple se trouva si grande pour recevoir sa benediction, que l'on eut peine à y trouver place.

Vous ne serez pas fachée de voir les Vers que je vous envoye. Ils sont de Mr Raulr, de Roüen, & faits sur ces paroles de Job, *Qui est ce qui me fera la grace, que dans l'enfer mesme vous me protegiez, & vous me cachiez jusqu'à ce que vostre fureur soit passée?*

STANCES.

QVel lieu pourra, Seigneur, me mettre en seureté,
Contre ce bras qui tient la foudre,
Et dont vous reduisez en poudre,
Ceux qui vous ont trop irrité?

S

Helas! autant de fois que je vois à mes yeux,
Eclater vostre main armée,
Ie tremble, & mon ame allarmée,
Fremit dans les plus sombres lieux.

Z

Je voudrois dans ma peur que l'antre le plus noir,

MERCURE

La foreſt meſme la plus ſombre,
En m'environnant de ſon ombre,
Empeſchât le Ciel de me voir.

Que pour me delivrer d'un ſi terrible effroy,
Je puſſe au centre de la terre,
Me cacher loin de ce tonnerre,
Que vous faites gronder ſur moy.

Oüy ; je me cacherois au milieu d'un rocher,
Dans les Tombeaux, où ſont les ondes,
Dans les grottes les plus profondes,
Si ces lieux pouvoient me cacher.

Ie voudrois que mon œil n'euſt jamais vû le jour,
Ni la Lune, ni les Etoiles.

Où que la nuit avec ſes voiles,
M'enſeveliſt dans ſon ſejour.

S

Quand du Ciel en courroux le ton-
nerre éclatant
Eſt tout preſt de crever la nuë,
Celuy dont l'ame en eſt émeuë,
De Laurier ſe couvre à l'inſtant.

S

Mais ces carreaux affreux qui par-
tent de vos mains,
Ces èclairs, & cette tempeſte,
Dont je ne puis ſauver ma teſte,
Font que je fremis & je crains.

S

Les cavernes, les bois, & les ſombres
deſerts,
Et la bauge la plus ſecrette,
Pour moy n'ont aucune retraite,
Puis que les lieux vous ſont ou-
verts.

§

Les feuillages épais, & les rameaux touffus,
Sembloient cacher le premier Homme ;
Qui pour avoir mordu la Pomme.
De son crime devient confus.

§

Mais quand il voit son Dieu le poursuivre de près,
Et qu'il en connoist la puissance,
Il a honie de sa presence,
Trahi de ses propres forests.

§

Le lieu le plus obscur ne le soulage pas ;
En vain il se cache à soy-même,
Il a de son Auteur suprême,
Toûjours l'image sur ses pas.

§

Dans l'antre des Lions Daniel est jetté ;

Pour

Pour luy leur rage se modere.
Mais les Chaldéens au contraire,
En éprouvent la cruauté.

§

Ainsi pour me cacher, les forests,
les valons,
Où regnent les ombres affreuses,
Dans leurs retraites tenebreuses.
Ne sçauroient être assez pro-
fonds.

§

Loth dans un antre obscur, est vû des
yeux de Dieu,
Sa caverne trahit son crime.
Que Caïn se cache en l'abysme,
Abel le poursuit en tout lieu.

§

Jonas, quoique plongé dans le cen-
tre des eaux,
Voit que ce centre est infidele,
Et bien que le fond le recelle,
Les ondes sont de clairs tombeaux

S

Le monstrueux Poisson qui l'avoit englouti,
Sans en hâter les funerailles;
Le revomit de ſes entrailles,
Et ce Prophete en eſt ſorti.

E

La Mer même perfide en ſes plus ſombres lieux,
Trahit les ſecrets de ſes ondes,
Et ſes grottes les plus profondes,
Découvrent leur ſein à nos yeux.

E

Quelle fidelité dans les tombeaux affreux!
Les oſſemens s'en font paroiſtre,
L'Echo parle, & l'on peut connoiſtre,
Qu'elle eſt aux autres les plus creux.

§

Aux bois les plus touffus se fiera-
t-on jamais ?
Le retour d'une aſpre froidure,
Qui les dépoüille de verdure,
Fait tomber leur ombrage épais.

§

Ainſi le Ciel, la mer, les antres,
les foreſts,
Pour la frayeur qui me redouble,
Et qui met mon eſprit en trouble,
N'ont pas des lieux aſſez ſecrets.

§

Seigneur, ma ſureté ne dépend que
de vous ;
Vous diſſipez mes allarmes,
Si pour moy mettant bas les ar-
mes,
Vous oppaiſez voſtre courroux.

Je vous envoye un état general de la promotion de Marine, qui fut faite le 27. du mois passé. Quoy que rien ne soit si difficile que d'avoir des Listes exactes, quand elles sont composées de tant de noms, j'oserois presque vous assurer qu'il ne manque rien à celle-cy.

Capitaines de Vaisseaux, tirez des Capitaines d'Artillerie.

Mrs Gombaud.

De Grand-pré.

Autres Capitaines, tirez des Capitaines de Fregates.

Mrs de la Mothe-Michel.

Chevalier de Pontevez de Pourrieres.
Chevalier de Muin.
De Bouteville-Sebville, v. Cadon.
De Lommée de Blenac.
De Seve.
De Bonneville.
De Cargrées.
Autres, tirez des Lieutenans de Vaisseaux.
Mrs de Perrussis
De Champagnette l'Aisné.
De Boisjoly de la Mothe-d'Airam.
Chevalier de Rancé. v. Houthillier
De Carquerannes.
Chevalier de Feuquieres. v. Pas.

Luppé de la Mothe.
Chevalier de Broglio.
De la Maiſonfort. de la Chastre
Chevalier de Phelypeaux.
Chevalier de Charoſt. de Bethune

Capitaines d'Artillerie, tirez des Lieutenans d'Artillerie.

Mrs Daniel. Languillet.

Capitaines de Fregates legeres, tirez des Lieutenans de Vaiſſeaux.

Mrs de Montagne.
Imardon. Deſgourtes.
Chevalier de Surgere. Charry
Du Gemeau.
Marquis du Rivau. Beauvau,
De la Roche-Vezançay.
De Champ.morot.

Chevalier de Courſe.
Chevalier de Marege.
De Droüard.
Chevàlier de Mongommery.
De la Roche du Vigier.
Le Vicomte de Rochelart.
De la Roque-Madore.
De la Guiburgere.
Du Bois de la Roche.
Caumartin de Meſy.

Lieutenans de Vaiſſeaux, tirez des Aides-Majors.

Mrs Chevalier de Glandeves.
De Saint Lazare.

Autres Lieutenans, tirez des Enſeignes de Vaiſſeaux.

Mrs Doſmont Malicorne.

Despinville.
Chastellier.
De Voutron.
Godemard.
Du Conseil.
De Vaujoux.
Daydervil le.
De Raousset.
D'Essonville.
De Beaucaire.
De Pontlevois.
De Brach.
De la Salle Saint Criq
De Saint Juillien.
De Vignacourt.
De la Barde de Mainferme.
De Livernan.
Des Marqués.

De Montault.
De Sabran l'Aiſné.
Beaubec de Boulainvilliers.
Chevalier de Fontrages. *v. Pscoville.*
De Nogent. *v. Bautru*
De la Chaiſe de Beaupoirier.
De Montmaur.
De Beaujeu.
De Serigny.
De Radouay.
De l'Allier.
Chevalier de Ferré.
Chevalier de Champagné. *v. Gozeon,*
Beauharnois de la Boiche.
De la Lande ſaint Eſtienne.
Le Chevalier de Saumery. *Johanne.*
De Ricouart.

De Vangengelt.
De Sanze Crisse.
De la Tour Landry. *v maille,*
Du Bezi,
De Bresme.
Chevalier de Bethune.
De la Chassée.
Du Terville.
De Menneville Pont Saint Pierre.
De Montalambert.
Chevalier De Dampierre.
Bart.
Aides Majors, tirez des Enseignes de Vaisseaux.
Mr. Darcussia d'Eparon.
De la Blandiniere.

Lieutenans d'artillerie tirez des Sous Lieutenans d'Artillerie.

Mr. Pouriceau.
Descoulon.

Capitaines de Brulots, tirez des Enseignes de Vaisseaux.

Mrs. David.
Chevalier de la Pomarede.
De Casteras.
Chevalier de Ferrieres

Autres Capitaines de Brulots, tirez des Lieutenans de Fregates.

Mr Cochart.
Combruch.
Benoist.

Enseignes de Vaisseaux, tirez des Gardes de la Marine, de la Compagnie de Rochefort.

Mrs. de Lage.

De Moussac.

Ces deux estoient Chefs de Brigade, & les deux qui suivent estoient Brigadiers.

De Verbois.

Chevalier de Saint Clair.

Autres Enseignes de Vaisseaux, tirez des Sous Brigadiers.

Mrs. de Beauchamps

De Grange.

Chevalier de Selette.

Deigua.

De Clairac.

De la Vedan.
Chevalier de l'Ecoüet du
Bouchet.
Comte de Polignac.
De Chasteleux.
D'Ecoyeu. *v Polignac*
Dubois de la val.
Charles du Chastelet.
Autres Enseignes, tirez des Gar-
des de la mesme Compagnie.
Mrs de Brissac.
De Velaret.
Marquis de Boury.
De la Roche Pontissac.
Davaugour. *v Belvian.*
Du Pont de Veillaine.
Comte de Chalais. *v Grignols*
D'auxy.

Enseignes de Vaisseaux, tirez des Chefs de Brigade, de la Compagnie de Brest.

Mrs de Bois David.

Des Champeaux.

Autres tirez des Brigadiers.

Mrs Estienne de Tivas.

Heuzé de Grammont.

Autres tirez des sous Brigadiers.

Mrs De Viquer de Bailleul.

D'Auxais.

De Soligny

Chevalier de Rolon.

Feideau de Vangien.

Gouyon de Ravilliers.

Du Chastel Kerlec.

Belle-ville l'Etendart.

Du Renel.
Du Touchet.
De la Motte Cairon.
De Montville.
Chevalier d'Arcourt.
De la Harteloire.
De Busca. *v. montlezun*
De Gonneville,
De l'Isle Adam. *v. Villiers.*
De Grouchy.

Enseigne tirez des Chefs de Brigade de la Compagnie de Toulon.

Mrs Nobile.
Le Fevre du Pestrin.

Autres tirez des Brigadiers.

Mrs De la Magdeleine.

Deshayes de Barzeaux.

Autres tirez des Sous Brigadiers.

Mrs de Marcheze de la Garde.

De Quélus. *v. Fabius.*

De Ponteveſt de la Garde.

Chevalier de Jay.

De Vaiſſe.

Chevalier Sigogne.

Raouſſet de Tournon.

De Dons.

Chevalier de Grillet.

De la Val.

Chevalier de Forbin.

Chabert.

Chevalier de Pointis.

Dalmeras.

De Puydorat.

Mordant d'Hericourt.
Mazan de la Val.
De Sabran.
Marquis de Bonnivet. Gouſtieu.
Chevalier de Rochepierre.
De Beauharnois.

Sous Lieutenans d'Artillerie.

Mrs Jouan de Loiſy.
Chevalier de la Galiſſonniere.

Lieutenans de Fregates, tirez des Gardes de la Marine.

Mrs Marion de Courcelles.
De la Maroniere.
Mergeret.
Chevalier de Chantilly. V. des Eſtoiles.
Leſpineau.
De Vilaut.

Dec. 1695.

Capitaines de Fluſtes.

Mrs Gaulette, *Ingenieur.*

De Sacardie, *Garde-marine.*

Bidé de Maurville.

De la Balme, *Sergent Bombardier.*

Fougaſſe, *Capitaine de Navire Marchand.*

Aides d'Artillerie, tirez des Gardes de la Marine.

Mrs le Marquis de la Roche du Maine.

Le Chevalier de la Viéville.

Le 11. de ce mois, le Roy fit une promotion d'Officiers de ſes Galeres. Voicy les noms de ces Officiers que j'ay recherchez avec la meſme exac-

titude que ceux de la promotion de Marine.

Chefs d'Escadres, tirez des Capitaines de Galeres.

Mrs le Marquis de Forville.

Le Marquis de Pontevez de Mauboufquet.

Capitaines des Galeres, tirez des Capitaines Lieutenans.

Mrs de Combault.

De Manfe.

Chevalier de Levy.

Capitaines de Galeres, tirez des Lirutenans des Galeres.

De Chaumont de Tallemant.

De Cheffardet de Montil-liers.

De la Roche de Vernassal. *Chaluz*

Lieutenans.

De Launay.

Chevalier du Revest Darcussis.

Marquis de Brancas.

Le premier estoit Aide Major ; le second, Sous-Lieutenant de la Reale ; & le troisiéme Sous - Lieutenant de Galere.

Sous Lieutenant de la Reale.

Mr le Chevalier de l'Aubespin. Il estoit Sous - Lieutenant de Galere.

Aide Major.

Mr Darchimbaud. Il estoit

Sous-Lieutenant de Galere.

Sous-Lieutenans.

Mrs le Baron du Bueïl.
Le Chevalier de Thury.
De Boissy.

Le premier estoit Enseigne de la Reale, & les deux autres Enseignes de Galeres.

Enseigne de la Reale.

Mr De Maroulle. Il estoit Enseigne de Galere.

Enseignes de Galeres.

Mrs de la Gariniere.
De Gotho.
De Maulevrier.
De la Bouvernelle.

Ces quatre estoient Gardes de l'Etendart.

C'est avec justice que vous venez de voir le nom de Mr le Marquis de Forville à la teste de cette derniere promotion, & quand je vous auray fait connoistre l'ordre qu'il avoit estably pour la defense de la Ville de Marseille, en cas que les Flotes Ennemies attaquassent cette Place, vous demeurerez d'accord qu'il a merité le rang où il vient d'estre élevé, & que la Cour sçait rendre justice au

vray merite. Quant à cet or-
dre donné pour mettre Mar-
ſeille à couvert de l'inſulte
des Ennemis, on peut dire
qu'il n'y en eut jamais de
mieux entendu, ny de plus
beau, & qu'il auroit eſté à
ſouhaiter pour la gloire de la
France, que les Ennemis euſ-
ſent attaqué la Place, mais ils
eſtoient trop bien avertis par
leurs Eſpions, de la ſituation
où toutes choſes eſtoient
pour oſer rien entreprendre.
On y avoit fait quarante-deux
Compagnies de cinquante
hommes chacune; comman-

dées par des Gentilshommes, ou par des perſonnes de ſervice, & compoſées d'Artiſans qui devoient faire prendre les armes aux ſignaux deſignez par les affiches. On poſtoit ces Compagnies aux deux ſeules Portes qui devoient reſter ouvertes, & les autres à toutes les ruës & aux Places principales, en ſorte qu'elles puſſent avoir communication les unes avec les autres, & en former un grand corps, ou pluſieurs petits corps, ſans confuſion Il devoit y avoir encore une Compagnie de ſoixante Grenadiers

diers choisis parmy ceux qui avoient le plus de service. D'ailleurs, la Ville devoit estre partagée en trente departemens, à chacun desquels devoit estre un Commandant sur tous les Habitans de son qnattier. Il ne laissoit qu'un ou deux hommes dans chaque maison, & tenoit le reste assemblé en armes dans les ruës autant qu'il se pouvoit faire. Chacun de ces Commandans avoit une Brigade de seize hommes, Maçons, Menuisiers, & Forgerons, avec leurs outils, pour étein-

dre le feu devant chaqu
maiſon. Il y avoit auſſi de
tonneaux pleins d'eau autan
que l'on en pouvoit place
avec des ſeaux & une pouli
attachée avec une corde, ſou
chaque toit pour monte
l'eau. On travailla à vuide
toutes les Marchandiſes & les
matiéres combuſtibles. Ceux
qui commandoient aux Por-
tes, ne laiſſoient ſortir que les
vieillards, les femmes, & les
enfans ; & les hommes
eſtoient employez chacun
ſelon ſes forces & ſon genie
à remplir leur devoir pour la

cauſe commune. Les Archi-
ves & les Papiers des Notai-
res, furent depoſez aux Mi-
nimes, avec des gens établis
pour les garder. Toutes les
Religieuſes dans les quartiers
expoſez, furent tranſportées
en d'autres Convents, pour
leur ſeureté, conformément
au Memoire que Mr l'Eveſ-
que en avoit donné à Mr de
Forville. Les Echevins four-
niſſoient chaque jour vingt
mille rations de biſcuit, fro-
mage & anchois aux Pauvres &
aux Soldats des Compagnies
de la Ville & du terroir, & ces

rations estoient transportées
par cinquante mulets desti-
nez pour cet effet. On pre-
para beaucoup de bois gras
& de farment pour faire f
à toutes les batteries, afin
qu'à la faveur de ce feu on
pust découvrir les Bastimens
des Ennemis, dans les nuits
les plus obscures. Il y avoit
aux environs du territoire ou
des dehors de Marseille, deux
Compagnies de Cavalerie
postées au Nord & au Sud de
la Ville, au bord de la mer,
pour s'opposer au débarque-
ment. Quarante Compagnies

de cinquante hommes chacune, composées de jeunes Payſans, la pluſpart Chaſſeurs, formoient quatre Bataillons de cinq cens hommes, & devoient eſtre poſtées au bord de la mer, pour la meſme fin. Dans les trente-cinq quartiers du territoire de Marſeille, il y avoit un Commandant pour aſſembler les hommes qui y reſtoient, & il eſtoit attentif à empeſcher le pillage & les violences que l'on pouvoit craindre. Ces quatre Bataillons étoient nourris par le Munitionnaire

de la Ville sur les vingt mille rations, dont on a fait mention. Les Troupes reglées que l'on pouvoit envoyer, estoient mises à la teste de tout. Huit Gentilshommes commandoient aux huit quartiers de la Ville, sous Mr de Forville, qui ne pouvoit estre par tout. Il y avoit huit Aides Majors pris d'entre les gens de Qualité, & les Echevins avec six hommes chacun pour les suivre, outre les Capitaines de la Ville, & les Sergens soudoyez. Ce fut de cette maniere qu'on régla le tout.

Voicy l'Etat des Batteries de Canons & de Mortiers qui estoient le long de la Coste, depuis le Cap de Croisette, jusques au Cap de Mejan.

	Canons de 36.	*Canons de 24.*	*Mortiers.*
A la Croisette,		2	0
A Montredon sur le Cap.		8	1
A l'embouchure de la Riviere de Veaune.		8	2
Au Cap Gros		9	
Sur l'Isle de Doumé,	6	4	2
Au Chasteau d'If.		10	2
A l'Isle de Rotoneau,	6	2	2
Au Fort de Rotoneau,		4	1
A l'Isle de Pomegues.		5	
Au Fort de Pomegues.		2	1
A Teste de More.	14		6
A la Major.	1	7	

Canons de 36. Canons de 24. Mortiers.

Aux Infirmeries neuves.			4
Au Cap d'Atêne,	15	3	6
Au Cap de la Pinede,	9		3
Au Cap Marroupiane		8	1
A jle Courbiere, par de-là l Estaque.		8	12
Total,	51	84	29

Il y avoit outre cela une Estacade qui s'étendoit depuis Teste de More, jusque vers l'écueïl de la Major. Elle estoit triple, faite en angle saillant, & il y avoit dans cette Estacade, deux gros Vaisseaux vieux de 60. pieces, qui estoient rasez, & qui ser-

voient de Forts flotans, dans lesquels on mettoit vingt-quatre Canons de 36. qui tiroient des bombes, & qui estoient gardez chacun par cent cinquante Grenadiers, & cinquante Matelots. Tout estoit soutenu par trente-quatre Galeres, six Brulots, deux cens Batteaux de Pescheurs armez, quarante Tartanes armées en Brulots, & six Chaloupes à Bombés ou Carcasses, sous les ordres de Mr le Mareschal de Tourville, qui devoit avoir sous luy Mrs le Chevalier de Belle-fontaine

le Marquis de Contrée, & le
Raymond Chevalier de Modene.

Ce qui suit vous paroïstra
assez curieux, & merite d'e-
stre joint à ce que vous venez
de lire.

DENOMBREMENT

des Maisons & Habitans
de Marseille, fait à l'occasion
de la Capitation.

Maisons.	9166
Hommes.	15395.
Femmes.	13961.
Garçons.	16746.
Filles,	15807.

Fils mariez.	532.
Enfans au lait.	2884.
Veuves.	4774.
Valets.	1401.
Servantes.	1674.
Religieuſes.	762.
Preſtres.	771.
Total,	74707.
Baſtides habitées,	4832.

Si vous n'avez pas encore appris la mort de Mr l'Eveſque de Geneve, la lettre qui ſuit vous en inſtruira. Elle a eſté écrite par un Eccleſiaſtique de Savoye, à un de ſes Amis de Paris.

A MONSIEUR ***

JE ne doute pas, Monsieur, que vous n'ayez pris beaucoup de part à la perte que nous avons faite de nostre tres digne Prelat, feu Mr l'Evêque de Geneve, qui est mort aprés une maladie de quatre à cinq jours, le 4. Juillet dernier, dans l'Abbaye d'Abondance, où il passoit en faisant la visite de son Dioceſe. Il a esté regreté de tout le monde à cause de sa grande pieté, de son Zele & de sa charité, qui le faisoient estimer mesme des Heretiques. Il

s'appelloit, comme vous sçavez, Jean d'Aranthon d'Allex, d'une tres illustre Famille de Savuye, qui est partagée en plusieurs branches; sçavoir, Daranthon de Lucinge, dont l'aisné est Capitaine des Gardes du Corps du Duc de Savoye, & Neveu du feu Marquis de Lucinge, qui a servi en France, où il a esté Lieutenant General; Daranthon de Chastillon, Daranthon de Montferre, & celle de nostre Prelat défunt, dont le Neveu, qu'on appelle le Comte d'Allex, a esté Président du Conseil au Genevois, & Secretaire d'Etat du Duc de

Savoye, pour les affaires de la guerre. Cette Famille se pretend descenduë d'un Ardutius de Foucigny, qui estoit Baron souverain de Foucigny en l'an 1000. Elle porte pour armes Bandé de six pieces d'or & de gueules. *Aprés que celuy dont je vous apprens la mort eut fait ses études à Paris parmy les Peres de l'Oratoire, il fut choisi pour estre Gouverneur de Mr Dom Antoine de Savoye, avec qui il demeura longtemps à Rome. A son retour à la Cour de Turin, on luy donna les Commanderies de Quiers & de Chivas en Piemont, qui sont de l'Ordre de S. Mau-*

rice, dont le Duc de Savoye est le Chef. Ensuite il fut fait Chanoine de la Cathedrale de Saint Pierre de Geneve, & voulut bien mesme, par le zele qu'il avoit pour la conversion des Heretiques, se charger d'une petite Cure de cinq cens livres, appellée Chevry, au Pays de Gex; & comme l'Evêché de Geneve se trouva vacant par la mort de l'Evêque Charles Auguste de Sales, Neveu de Saint François de Sales, il fut choisi par feu Madame Christine de France, qui le nomma à cet Evêché en 1660. ayant esté sacré à Turin en 1661. L'an-

née ſuivante, il fit le voyage de Paris, où il obtint du Roy la démolition des Temples qu'il y avoit au Pays de Gex. Auſſi toſt qu'il fut ſacré Evêque, il ſe propoſa d'imiter Saint François de Sales, & pour travailler plus efficacement à la rrformation de ſon Clergé, il commença par l'établiſſement d'un Seminaire, qu'il fonda par l'union qu'il fit faire à Rome de ſes deux Commanderies, qu'il ſe fit un ſcrupule de garder avec ſon Evêché, quoy qu'il n'aille pas à cinq mille livres de rente, depuis que les Genevois en ont uſurpé les revenus. Il ajoûta

à l'établissement de son Seminaire les Institutions synodales, tirées dse Instructions de S. François de Sales, qu'il fit imprimer avec un nouveau Rituel, & il a travaillé avec un soin & un zele infatigable pendant trente cinq ans d'Episcopat, à la visite de ce vaste Dioceſe, qu'il a faite cinq fois entiere, prêchant plusieurs fois par jour, confirmant, consacrant des Egliſes, s'appliquant avec un zele plein de devotion à la reconciliation des ennemis, à l'accommodement des procés, & à toutes les autres fonctions les plus penibles de son ministere jusqu'au

dernier ſoupir de ſa vie, qu'il a finie dans l'exercice de la charité, ce qui l'a fait regarder comme un homme qui eſt mort en odeur de ſainteté; en ſorte que dans tous les lieux où ſon corps a paſſé, lors qu'on l'a tranſporté du lieu où il eſt mort, juſqu'à Anneſſy, qui eſt celuy de la réſidence des Evêques de Geneve, depuis qu'ils ont eſté chaſſez de cette Ville par les Calviniſtes; tout le monde couroit avec empreſſement pour avoir la conſolation de toucher ſon cercueil, & pluſieurs perſonnis ont cru pieuſement avoir receu de Dieu par ſon interceſſion diverſes gra-

ces ; entre autres un Paralitique qu'on assure avoir esté gueri. Il est du moins constant que l'on voit icy à son tombeau plusieurs bequilles, bras, jambes, pieds & mains de cire, pour marque de reccon-noissance des guerisons que l'on attribuê à ses prieres. C'est toujours une preuve de la bonne opinion qu'on a de la sainteté de sa vie, qui pourra estre un jour un des motifs par lesquels l'Eglise pourra permettre de l bonorer comme un Saint. En attendant qu'on luy donne un successeur, le Chapitre a nommé trois Grands Vicaires, qui pourroient bien en exercer

la Juriſdiction juſqu'à la Paix. Si vous deſirez voir le Teſtament de ce défunt Prelat, par lequel il donne tout ſon bien aux Pauvres, ou l'employe en legs pieux, ſans en faire aucune part à ſes Parens, je vous en envoyeray une copie, c'eſt une piece qui meriteroit d'eſtre imprimée. Je ſuis, Monſieur, voſtre tres, &c.

D'Anneſly le 10. Sept. 1695.

Je ne vous parlay point dans ma derniere Lettre du Service qui fut fait à Noſtre-Dame le 23. du mois paſſé pour Mr l'Archevelque de Paris, à

cauſe que le détail ne m'en fut pas donné aſſez toſt. Ce Ser-vice fut fait par les ſoins de Mrs de Harlay parens, qui voulant le rendre ſolennel, comme ce Prelat eſtoit mort peu de temps avànt les Va-cances, reſolurent de ne le faire celebrer qu'aprés la Saint Martin. Le jour que je viens de vous matquer ayant eſté pris, on tendit de Drap noir les trois grandes Portes de l'Egliſe de Noſtre-Dame, la Nef, le Jubé, & le Pourtour du Chœur, à la hauteur des premieres voûtes, & les prin-

cipales veuës fureur bouchées, pour rendre ce lieu plus lugubre. On mit deux lez de velours aux Portes de l'Egliſe, à la face du Jubé, & autour du Chœur, & un lé dans la Nef, ſur leſquels eſtoient attachées les Armoiries du deffunt, entrelaſſées de Croſſes & de Croix Archiepiſcopales paſtées en ſautoir, liées d'un Ruban bleu, d'où pendoit la Croix de Commandeur des Ordres du Roy, le tout ſemé de larmes d'argent; & entre les deux bandes, il y avoit de grands

artouches des meſmes Ar-
nes, de ſix pieds de haut
avec de pareils ornemens en-
relaſſez ſur un Manteau Du-
cal.

On éleva au milieu du
Chœur une eſtrade à cinq de-
grez, où eſtoit la repreſenta-
tion, couverte d'un Poëſle de
velours noir, bordé d'Hermi-
nes, & croiſé de moire d'ar-
gent, & pardeſſus la Couron-
ne Ducale, le Cordon bleu, &
la Croix de Commandeur
ſous un Creſpe, avec un grand
nombre de Cierges de cire
blanche, ſur des Chandeliers

d'argent poſez ſur les degrez de l'eſtrade, & un Dais de velours noir à creſpines d'argent, ſuſpendu du haut de la voûte, au deſſus de cette machine funebre. On mit ſur le grand Autel les ſix gros Chandeliers & la Croix d'argent de Noſtre-Dame, que tout le monde va voir par admiration pour leur beauté, avec d'autres Cierges ſur de pareils Chandeliers en élevation au derriere de l'Autel, & au deſſus un pareil Dais de velours noir à creſpines. L'on mit encore des Cierges ſur des Chandeliers

eliers à la face du Jubé, &
utour du Chœur ſur une fri-
e qui regne au deſſus des
haiſes des Chanoines. Tous
es cierges de même que ceux
le l'Autel & de la repreſenta-
ion, qui montoient à plus de
ix cens, étoient garnis d'Ar-
noiries, de Croix Archiepiſco-
ales, de Croſſes, de cordons
leus, & de croix du S. Eſprit,
le la meſme maniere qu'ils
toient ſur les lez de velours.
On tendit encore de noir, les
ortes & les ſales du Palais Ar-
chiepiſcopal avec armoiries,
our recevoir Mrs. du Cler-

gé, & les Parens du deffunt.

Le Samedi 19. Novembre,

Dames Mr. le marquis de Thiange, qui a épouſé Mademoiſelle de Harlay, Niéce de feu Mr. l'Archevêque, Mr. de Harlay Conſeiller d'Etat, & Mr. le Chevalier de Harlay ſon Fils, tous trois en grand deuïl, precedez des Officiers & des domeſtiques du deffunt, & ſuivis de vingt-un Jurez Crieurs, en robe noire, tenant des ſonnettes, & ayant des armoiries au devant & au derriere de leurs robes, ſe rendirent aux Auguſtins du grand Convent, ou

Messieurs du Clergé étoient
assemblez. Aprés avoir été in-
troduts dans la sale de l'assem-
blée, ils s'assirent, & prierent
Mrs. du Clergé de leur faire
l'honneur d'assister au service,
Mr. de Thiange portant la pa-
roles. Mr l'Archevêque de
Toulouze, Président de l'as-
semblée, aprés avoir répondu
au compliment, & témoigné
l'estime que le Clergé avoit
pour la memoire de Mr. l'Ar-
chevêque, dit que l'assemblée
ne manqueroit pas de s'y trou-
ver, & aussitôt les Jurez Crieurs
donnerent de leurs sonnettes,

le sieur Vailly, l'un d'eux fit la proclamation en ces termes.

Nosseigneurs, priez Dieu pour l'Ame de Monseigneur l'Illustrissime & Reverendissime Pere en Dieu, Messire Françoys de Harlay Priez Dieu pour l'ame de Monseigneur l'Illustrissime & Reverendissime Pere en Dieu; Messire François de Harlay, Archevêque de Paris, Duc & Pair de France, Commandeur des Ordres du Roy, Proviseur de la Maison de Sorbonne & Superieur de celle de Navrre, pour l'ame duquel, on fait faire les prieres & Servi-

ce en l'Eglise de Paris. Mardi prochain, trois heures aprés midi, se diront Vespres & Vigiles des morts pour y être le lendemain dix heures préciſes du matin, celebré ſon ſervice ſolemnel. Priez Dieu pour lui, s'il vous plaît.

Le Mardi matin 22. du même mois, Meſſieurs les Paren ſe rendirent en l'Egliſe de l Sainte Chapelle du Palais, ac compagnez comme au Cler gé, & allerent faire pareille lemonce à Mrs. du Parlement de la Chambre des Comptes, de la Cour des Aides, de l'Univerſité, du Chaſtelet & de

l'Hoſtel de Ville, & les Jurez Crieurs firent encore la proclamation dans le Palais de l'Archevêché, & devant le Portail de Nôtre-Dame.

Les Vigiles ayant été dites l'aprés-dînée, le lendemain Mercredy 23, Mrs les Parens ſe rendirent à Nôtre-Dame ſur les neuf heures du matin, pour recevoir les Compagnies. Mrs. du Clergé furent placez ſur des fauteüils à main droite du côté de l'Autel, le Parlement & l'Univerſité aux hautes chaiſes du Chœur à droite en entrant, la Chambre des

Comptes, la Cour des Aides,
& la Ville aux hautes chaises
à gauche, & Mrs les Chanoi-
nes de N. D. aux hautes chai-
ses sous le Jubé. Après que les
Compagnies se furent placées
Mrs. les parens se retirerent
dans une des sales du Palais
Archiepiscopal, où les Crieurs
les vinrent querir quand on
fut prest à dire la messe; ils arri-
verent en l'Eglise en cet ordre.

Premierement, venoient
cinquante pauvres en robes
grises & souliers neufs, mar-
chant deux à deux, & portant
chacun un flambeau de cire

blanche aux armes du deffunt ; enſuite vingt Jurez Crieurs ſonnant de leurs ſonnettes, les Officiers de la Juſtice de la temporalité de l'Archeveſché en deüil, quatre Aumoniers du deffunt en rochet, & bonnet quarré; le ſieur Vailly Juré Crieur, qui avoit le ſoin de la Céremonie, Mr. le marquis de Tiange, Mr. de Harlay Conſeiller d'Etat & Mr le Chevalier de Harlay, tous trois enſemble & en grand deüil, & les officiers & domeſtiques du deffunt.

Les Parens ayant été placez au coſté droit du Chœur

au dessous de la chaise Archie-
piscopale, avec plusieurs au-
tres personnes de qualité, Ma-
dame la Marquise de Tiange
en grand deüil, qui estoit arri-
vée auparavant, au costé gau-
che avec plusieurs Dames du
premier rang, les quatre Au-
moniers aux quatre coins de
la representation, les Officiers
& les Domestiques derriere,
on commença la Messe, qui
fut chantée par la Musique de
N.D qu'on avoit fait monter
dans le Jubé. Mr de Bongue-
ret le Blanc Chanoine &
Doyen de Nôtre-Dame, cele-

bra la messe. Mr. le Gendre, & Mr. Chastelain, aussi Chanoines de Nôtre-Dme, servirent de Diacre & de Sousdiacre, & le Pere Gaillard Jesuite, fameux Predicateur, prononça l'Oraison funebre. Aprés la messe, Mr le Doyen vint à la Representation, où il fit les prieres ordinaires; ensuite de quoy les Compagnies se retirerent.

J'ay à vous apprendre la mort de Mr le Maaquis de Mailly, arrivée dans sa quatre-vingt-sixiéme année. Il estoit Pere de Mr le Marquis

de Néſle, tué au Siege de Philiſbourg, dans le temps que Monſeigneur le Dauphin prit cette Place, & de Mr le Comte de Mailly. Cette Maiſon, qui tire ſon nom de la Terre de Mailly prés d'Amiens, eſt une des plus nobles & des plus anciennes de Picardie, & a produit pluſieurs branches, toutes fecondes en grands hommes, dont la valeur a paru avec éclat. Elle n'eſt pas moins illuſtre pas ſes alliances avec la Maiſon de Bourbon-Condé. & uue infinité d'autres des plus diſtinguées

Nicolas, Sr de Mailly, se croisa au commencement du treiziéme Siecle, & fut Chef d'une Escadre de Vaisseaux, qui servit en 1202. pour la prise de Constantinople. Il eut entre autre Enfans Gilles, Sieur de Mailly, qui en 1248. suivit le Roy Saint Loüis en son premier voyage d'outremer. Celuy-cy fut Pere de Gilles II. du nom, qui ayant épousé Jeanne, Fille de Thibaut d'Amiens, eut Jean Sr de Mailly I. du nom, Antoine qui a fait les branches de L'Orsignol & de Conty, &

Gilles, tige des Sieurs d'Auth-
ville & de Marcais. Jean fut
Pere d'un autre Jean, & Ayeul
de Gilles III. du nom, qui vi-
voit en 1360. & qui de Marie
de Coucy laissa entre autres
Enfans Colard ou Nicolas,
Sieur de Mailly, qui fut tué
en 1415 à la Bataille d'Azin-
court. Son Fils appellé aussi
Colard, fut tué à cette même
Bataille.. Il eut un autre Fils
nommé Jean, qui fut
Pere de Jean Sieur de Mailly
IV. du nom, qui assista aux
Estats tenus à Tours en
1468 & rendit de grands ser-

vices par ſa valeur au Roy Charles VII. Jean Sieur de Mailly ſon Fils, fut Chambellan des Rois Louis XI. & Charles VIII. & laiſſa d'Iſabeau d'Ailly, Fille de Jean, Sieur de Pequigny, & d'Iolland de Bourgogne, Antoine Sieur de Mailly, l'un des plus grands Capitaines de ſon temps. Antoine épouſa en 1508. Catherine d'Aſtarac, Fille de Jean, Comte d'Aſtarac, & de Marie de Chambos, dont il eut René, Chevalier de S. Michel, qui ſe diſtingua à le défenſe de Mets en 1552. &

aux Batailles de Saint Denis & de Moncontour en 1568. & en 1569. Il fut Pere de Jean, tué en 1553 au Siege d'Heſdin, & de Thibaut, Baron de Mailly, qui eut cinq Fils de Françoiſe de Belloy, dont l'aiſné fut René II. du nom, Marquis de Mailly, Gouverneur de Corbie, qui épouſa Marie-Marguerite de Monchy, Fille de Jean, Sieur de Montcavrel, fait Chevalier des Ordres du Roy en 1633. & de Marguerite de Bourbon ou de Vendome, Dame de Rubembré. C'eſt celuy dont je

vous apprens la mort.

Voicy les noms de quelques autres perſonnes mortes depuis ma derniere Lettre.

Meſſire Simon Picques, Preſtre, Prieur Commandataire du Prieuré Conventuel de Grammont de Noſtre-Dame de Boulogne lez Blois, & Superieur des Dames Carmelites des Villes de Bourges & de Blois. Il a eſté inhumé à S. Jacques du Hau-pas.

Meſſire André le Camus, Seigneur d'Emery & de Pontault. Il eſtoit Conſeiller en la

Conr. de Parlement de Paris.

Messire Jacques Pager, Doyen des Maistres des Requestes ordinaires de l'Hostel du Roy. Il n'a laissé qu'un Fils qui n'a point de Charge, & il estoit Frere de Mr Pager, wort Conseiller au Grand-Conseil, qui n'a pareillement laissé qu'un Fils unique.

Mr Jameron, Conseiller Secretaire du Roy, Receveur general des Gabelles & cinq grosses Fermes, au département de Provence & de Languedoc.

Messire Jacques de Costart,

Chevalier de l'Ordre du Roy,
Seigneur des Grange[illegible] & de
Chasteauver, le Ponceu, &
autres lieux.

Messire Euverte Forcadel,
Controlleur de la Maison de
Son Altesse Royale Monsieur
Frere unique du Roy, Duc
d'Orleans. Il estoit Frere de
Mr Forcadel, Receveur des
Saisies Réelles.

En vous parlant dans ma
Lettre precedente de ce qui
s'estoit passé le mois dernier
aux Ecoles de Medecine à
l'occasion de la reconnois-
sance que la Faculté a voulu

rendre publique envers Mr
Fagon, j'oubliay de vous dire
que quelques jours aupara-
vant, Mr Burlet, Professeur
de la mesme Faculté, avoit
fait un Discours pour l'ou-
verture des Ecoles de Mede-
cine, dans lequel il fit voir
combien les Arrests donnez
depuis peu par le Conseil du
Roy, & par le Parlement, en
faveur des Medecins de Paris,
estoient honorables à tout le
Corps, & salutaires au Public.
L'Assemblée fut tres-nom-
breuse. Le Recteur de l'Uni-
versité s'y trouva, & le Dis-

cours de Mr Burlet reçût beaucoup d'applaudiſſemens. Je ne vous rapporte rien de ce qu'il dit de Mr Fagon, dont l'Eloge devenoit naturel à ſon diſcours, puiſque c'eſt à luy que la Faculté doit ce qui en faiſoit le ſujet ; de ſorte que quand il n'auroit rien dit de ce premier Medecin de Sa Majeſté, tout s'y ſeroit rapporté, ſans meſme qu'on le nommaſt. Je devois en vous en parlant le mois paſſé, vous dire qu'on avoit fait graver au deſſous du Portrait de la Theſe qui luy eſtoit dediée,

les Vers que vous allez lire. Ils sont du fameux Mr de San-teul.

Quem sibi Rex legit medicum ex omnibus unum,
Jam per vota diu publica lectus erat.
Quæ sortes ! quæ fata viro concredita, Regni
Dum venit à salvo principe tuta salus.

Voicy une Imitation de ces Vers, qui peint bien celuy pour qui ils ont esté faits.

Sage, plein de ſçavoir, vertueux,
ſecourable,
De ſon Auguſte Maiſtre il merita
le choix.
Déja le Public équitable
Des longtemps luy donnoit ſa
voix.
Sur quels Deſtins il veille! & de
quelle importance
Sont les ſoins où l'engage aujour-
d'huy ſon employ,
Puiſque le ſalut de la France
Eſt en la ſanté de ſon Roy.

Mr Coulau, Bibliotequaire du College Mazarin, y fit auſſi le 17. de ce mois, un tres-beau diſcours, par lequel il fit connoiſtre avec beaucoup

l'érudition, le bon usage que
'on peut faire des Sciences,
& des Livres, & invita les
Sçavans à venir travailler à la
Bibliotheque du College
Mazarin.

Le 12. de ce mois, le Roy
donna à Mr le Marquis de
moy, la confiscation de tous
es biens dont jouïssoit Ma-
dame la Princesse de Ligne
sa mere, qui mourut le 4. de
Septembre, en son Chasteau
de Beloeil en Flandre. Elle
estoit de la Maison de Nassau,
& veuve de Mr le Prince de
Ligne, Gouverneur de Milan,

& Viceroy de Sicile, Gran
d'Eſpagne, Chevalier de l
Toiſon d'or, & Prince du S
Empire. Mr le Marquis d
Moy ſon ſecond fils, eſt ſo
ſeul heritier en France. Mr l
Prince de Ligne, ſon aiſné
eſt Grand d'Eſpagne, Cheva
lier de la Toiſon d'or, & Gou
verneur de la Province de
Limbourg. Mr le Prince Se-
neſchal de Ligne, ſon cadet,
eſt Grand de Portugal, Che-
valier des Ordres du Roy ſon
maiſtre, ſon Ambaſſadeur
Extraordinaire à Vienne, &
Marquis d'Aronchez. Il a
épouſé

épouſé en Portugal l'unique heritiere de ce nom, Niéce de Mr l'Archeveſque de Liſ-bonne, & d'une des plus il-luſtres & des plus anciennes maiſons de ce Royaume. Mr le Marquis de Moy, ſon aiſné, a des biens conſidera-bles que luy a laiſſé en France, & en Lorraine, Henry de Lor-raine, Marquis de Moy, pre-mier Prince de cette Illuſtre Maiſon, Frere de ſa Grand'-mere. Cette donation porte uue obligation de porter le nom de Marquis de Moy, & les armes de Lorraine.

Mr Coypel le jeune a fa
depuis peu un Tableau
Susanne, d'une si grand
beauté, qu'il a attiré la curi
sité de plusieurs personn
du premier rang. Mr le Du
de Chartres, Mr le Cardin
d'Estrées, & Mr de Pontcha
train l'ont esté voir. Voic
une Lettre qui fait la descrip
tion de ce Tableau. Elle e
de Mr l'Abbé Ménard de Tif
fanges, & vous en expliquer
toutes les beautez, mieu
que je ne pourrois faire.

A SON EMINENCE MONSEIGNEUR LE CARDINAL D'ESTRE'ES.

MONSEIGNEUR,

Je me souviens d'avoir vû il y a long temps dans Rome Vôtre Eminence, applaudir aux premieres ébauches de Mr. Coypel, & nous dire qu'il promettoit beaucoup, quoy que pour lors enfant, il ne traçast encore que d'une main

eremblante, ces chefs d'œuvre des Caraches & du Dominicain que vous aviez dans vôtre Palais; & que l'Illustre Mr. Coypel son pere, qui vient d'estre mis au rang de justice à la tête de l'Academie de Peinture de ce Royaume, Directeur alors de celle de Rome propo-soit à son Fils, comme les modeles les plus parfaits sur lesquels il se devoit former. Le jugement qu'en a porté dés ce temps-là V. E. se trouve presentement bien justifié. Je sorts de chez lui; & je suis tellement rempli des beautez d'un tableau qu'il a fait de Susanne, que je ne puis assez marquer à

V. E. à quel point il ma charmé. C'eſt parfait imitateur de Raphaël, & des autres grands hommes de l'antiquité, a pris le moment auquel les Vieillards dénoncent au peuple cette chaſte perſonne, pour eſtre abandonnée à la rigueur des loix & lapidée ſelon la coûtume du Pays, comme ayant eſté ſurpriſe par eux en adultere. Le plus inſolent des deux Vieillards occupé le milieu du tableau, & eſtant ſur un degré un peu plus elevé, tient une main étenduë ſur la teſte de cette innocente victime, paroiſſant dire à tout le peuple, la voilà. On voit dans les traits de ce ca-

lomniateur la méchanceté la plus noire & la plus horrible, peinte avec les plus vives couleurs. Vous diriez que ce méchant homme parle, & que le crime sort de sa bouche, lorsque l'innocence peinte sur le visage de Susanne, marque n'attendre que du Ciel sa justification. Aussi n'a t elle ses yeux tournez que de ce costé, d'où elle espere son plus solide secours, & s'il part un soupir de son cœur, ce n'est que pour penetrer les Cieux, & rendre à sa famille desolée, l'honneur & le repos qu'on luy veut arracher. Sa beauté est noble & grande sans affectation.

Ses cheveux épars & à demy en desordre, ne paroissent en cet estat que pour la faire trouver encore plus belle dans l'accablement où elle est, qui luy fait tomber ses bras negligemment sur elle, n'ayant d'attention que vers Dieu seul, qui l'occupe toute entiere & fait toute sa consolation, car à peine s'apperçoit-elle de l'Assemblée nombreuse dont elle est environnée, ne voyant pas mesme sa Fille à ses pieds qui l'embrasse, & qui par un excez d'amour, de crainte, & de douleur, dont elle est penetrée, verse un torrent de larmes,

qui font facilement connoiſtre que
c'eſt le cher enfant de cette mere
accuſée.

A main gauche eſt l'autre
Vieillard, qui tout remply de ſa
paſſion qui bouillonne encore dans
ſes veines, & paroiſt ſortir toute
fumante de ſa bouche, & de ſes
yenx étincelans d'un feu impudi
que, s'eſt mis au devant de Su
ſanne, pour jouir encore un mo
ment de la vûë de celle qu'il veut
perdre. S'il n'a pas l'air auſſi ſce
lerat que celuy qui la denonce, il
marque l'avoir plus ſuſceptible de
la paſſion qui luy a voulu faire
commettre le premier crime, &

qui le fait encore estre là d'in-
telligenee avec un Valet inso-
lent, qui par son ordre arra-
che le voile de cette belle per-
sonne afin qu'il puisse au moins
contenter par ses desirs avides &
pleins de lubricité, ce que la pu-
deur de cette chaste Femme lui a
refusé. L'on voit à main droite
toute la famille de Susanne, qui
est dans la derniere desolation. Sur
le devant du Tableau, on distin-
gue la Mere, qui toute èplorée
jette un regard douloureux sur
cette Fille bien aimée, & qui ne
pouvant soûtenir sa teste, qui tombe
sur le bras qu'elle luy presente, pa-

roiſt marquer à toute l'Aſſemblée que ſa Fille élevée avec tant de ſoin & de vertu, ne peut jamais avoir commis une pareille action. Le Pere eſt tout proche, qui des deux mains ſe déchire les vêtemens, appellant le Ciel à témoin de l'innocence de ſa Fille. La Nourrice d'un des enfans de Saſanne, ſe trouve par haſard à ce douloureux ſpectacle, & ne ſongeant d'abord qu'à remuer ſon Nourriſſon qu'elle a dépoüillé, elle ſemble n'eſtre ſurpriſe dans cet inſtant, que pour demeurer immobile, & nous laiſſer voir le corps nud de ce petit innocent, qui ſortant du Tableau,

paroist estre de chair vive, sans que le pinceau ny les couleurs y ayent aucune part. Plusieurs autres personnes de ce costé s'interessent à cette action, tant par la Parenté, que par la nouveauté du fait, estant occupez, & ayant tous des attitudes singulieres, qui ne se peuvent trop admirer. On voit encore à gauche divers pelotons de gens qui parlent ensemble, & se racontent l'histoire, comme elle s'est passée, ou comme ils la sçavent. Sur tous leurs visages paroissent peintes les differences impressions que fait chez eux, ou l'horreur qu'ils ont du crime, ou

l'innocence pour laquelle ils sont prévenus, les uns regardant Susanne avec indignation, & les autres avec douleur & avec peine. Parmy toutes ces differentes expressions, de haine, de rage, de mépris, de douleur, de compassion, d'amour, de crainte, & de colere, qu'on voit dans le mouvement, la seule Susanne accusée paroist tranquille, & dans son noble accablement, semble marquer son innocence avec plus de force que par les discours les plus éloquens qu'elle pourroit jamais faire pour sa justification. Enfin, Monseigneur, tout parle

dans cet admirable Chef d'œuvre, & il semble que le Dessein de Raphael & le Coloris du Titien, soient là d'intelligence pour le faire admirer davantage. Les jours, les attitudes, l'architecture, le payſage, les lointains, l'union, tout y est si beau & si bien observé, qu'il faudroit un livre entier pour en décrire toutes les merveilles. Pour moy qui ay bien vû des Tableaux dans le cours de mes voyages, je ne puis dans celuy cy qu'admirer & me taire, de peur d'en dire trop peu, car s'il y manque quelque chose, ce ne peut estre que l'approbation de Vostre Eminence,

qu'elle ne luy refusera pas assurément, si elle veut bien se donner la peine de l'aller voir. Je suis avec tout l'attachement & tout le respect possible, &c.

Le Roy qui aime toujours à recompenser ceux qu'il trouve dignes de ses graces, a accordé à Mr de Poissy, Conseiller au Parlement, la survivance de la Charge de Président à Mortier, qu'exerce si dignement Mr de Maisons, son Pere, & cette distinction luy est d'autant plus glorieuse, que Sa Majesté,

aprés avoir dit beaucoup de bien de luy, ajoûta qu'Elle accordoit cette survivance en consideration du merite de l'un & de l'autre.

Il n'y a personne qui ne demeure d'accord de la beauté des Ouvrages des Auteurs dont voicy les noms.

Balzac.

Voiture.

Costar.

Durfé.

Scudery.

Gomberville.

Bergerac.

Sarazin.

Ablancour.

Moliere. *v. Pivot*

Ce dernier n'eſt pas celuy qui a travaillé pour le Theatre. La pluſpart de ceux qui aiment à lire, & qui veulent profiter de ce qu'ils liſent, & ſur tout les perſonnes qui compoſent, ou qui parlent en public, font ordinairement des remarques ſur les Livres qui ſont de leur gouſt, & vont meſme bien ſouvent juſqu'à faire d'amples extraits de ce qu'ils y trouvent de plus beau. C'eſt ce qu'a fait Mr Corbinelli, en s'appli-

quant à la lecture des Ouvrages des Auteurs que je viens de vous nommer. Ainſi ce ſera une peine épargnée à ceux, ou qui les ont lus, ſans en faire des extraits, ou qui ont deſſein de les lire pour en faire, puis que ces extraits ont eſté imprimez à Amſterdam, en cinq volumes, qui ſe debitent de l'impreſſion de Hollande, chez le Sr Jean Jombert, prés des Auguſtins, à l'Image Noſtre-Dame. On trouve auſſi dans ces meſmes volumes d'autres extraits de pluſieurs Onvra-

ges des plus habiles Auteurs qui ne ſont point nommez. Mr Corbinelli ayant déja fait la meſme choſe avec ſuccés à l'égard des Poëtes François, on doit eſtre perſuadé qu'il n'aura pas moins bien réuſſi ſur les Ouvrages en Proſe de nos Auteurs les plus eſtimez. Je vous ay parlé de luy en d'autres occaſions, & vous ay fait conoiſtre à fond ſon merite.

Le ſieur Brunet libraire au Palais, commence à debiter un livre, qui doit attirer la curioſité de tout le monde. Il a

pour titre, *Memoires de la Vie du Comte d** avant sa retraite.* Ils ont été redigez par Mr. de S. Evremont, & sont remplis de diverses avantures, qui peuvent servir d'instruction à ceux qui ont à vivre dans le grand monde. Le stile en est fort aisé, naturel, concis, & ce que l'on y raconte, n'a point cette ennuieuse étenduë, qui fait qu'on ne trouve bien souvent que des paroles dans le recit des choses de cette nature. Il est aisé de juger que l'Auteur de ce Livre, dont on ne sçait point le nom,

marquis.

ces Memoires ayant esté apor-
tez d'Angleterre sans qu'on
ait pû rien apprendre de plus,
est un homme de qualité, qui
a eu des liaisons avec plusieurs
personnes illustres ; & qu'il
n'a dressé les memoires de sa
vie, que pour depeindre les
dangers & les ecueils de la ga-
lanterie, afin que ceux qui
commencent à paroistre dans
le grand monde, en puissent
tirer des instructions, qui leur
fassent éviter les amorces de
certains engagemens flateurs,
qui ont presque toûjours des
suites nuisibles à leur fortune.

Que n'a-t-on point lieu de craindre du commerce qui ne s'établit que trop avec les femmes coquettes? L'idée de leur mauvaise conduite, qu'on expose en plusieurs endroits de cet ouvrage, peut donner sujet à ouvrir les yeux pour n'en estre pas la dupe; mais si en decouvrant les intrigues de ces sortes de personnes, on fait voir des défauts dans le beau sexe, celles qui ne sont pas de ce caractere, ont sujet d'estre contentes, puisque l'Auteur leur rend la justice & leur donne

tous les éloges qu'elles meritent. Il n'y a aucune des avantures qu'il décrit qui ne soit tres-vrai-semblable, & dans la nature. Il se peut faire qu'il s'en soit donné quelqu'une qu'on reconnoistra arrivée à un autre, mais on en pourra toujours profiter également, & le changement de personnes ne préjudicie point à la verité. Ce qu'il y a de fort agreable dans ce Livre, c'est que l'on passe de matiere en matiere, sans que l'Acteur principal se perde de veuë.

Je vous ay déja appris la

naiſſance de Mr le Prince de Dombes. Cette naiſſance ayant répandu une joye generale dans la Souveraineté, les Peuples ravis de ſe voir toujours ſous la domination de Monſieur le Duc du Maine leur Souverain, qui y eſt extrémement aimé, ſe ſont empreſſez de la faire paroiſtre par des réjoüiſſances publiques. Tous les Corps furent convoquez au Dimanche 11. de ce mois. Le Parlement ſuivi du Corps de la Nobleſſe, compoſée de plus de cent Gentilhommes, & de tous les

autres Corps, assista au *Te*
Deum, qui fut chanté solem-
nellement en l'Eglise Cathe-
drale, avec une Musique &
une Simphonie tres-agreable.
De là il alla allumer un grand
feu d'artifice, du fameux Vil-
lette. Mr de Seve, premier
Président de ce Parlement,
qui avoit à sa gauche Mr de
Damas, Marquis d'Antigny,
Gouverneur de la Souverai-
neté, y mit le feu. Le Parle-
ment donna un grand Sou-
pé aux Dames & à toute la
Noblesse, & ensuite un Bal
magnifique à Madame la
Gouver-

nante, qui eſt de l'illuſtre Maiſon de la Baume-Montrevel. Mr le premier Preſident en fit les honneurs avec un air de qualité & de politeſſe qui contenta toute l'aſſemblée.

Vous attendez ſans doute que je vous parle du nouveau Parlement d'Angleterre, mais avant que de vous en entretenir, je dois vous apprendre pourquoy le Prince d'Orange a caſſé le dernier. Trois raiſons l'y ont engagé. La premiere eſt connuë de tout le monde, & des qu'on vit ce

Parlement attaquer ſes crea-
tures, & le Preſident de ſon
Conſeil, pour leur faire ren-
dre compte des ſommes qu'-
ils avoient injuſtement reçuës
de la Compagnie des Indes,
pour obtenir de nouvelles
Chartes, on ne douta point
qu'il ne fuſt bientoſt caſſé.
Le bruit courut meſme alors
que le Prince d'Orange avoit
luy-meſme touché une partie
de ces deniers. Il eſt certain
que Milord Portland, autre-
ment le Comte de Benteim,
autrefois ſon Page, & preſen-
tement ſon Favory, en avoit

touché une grande partie.
C'eſt un homme inſatiable
qui fait argent de tout, s'il
m'eſt permis de parler ainſi,
& qui en fait paſſer en Hol-
lande, le plus qu'il luy eſt
poſſible. Deux raiſons luy
font à prendre ce party ;
l'une, qu'on a ſouvent deli-
beré de prier le Prince d'O-
range de l'y renvoyer, à cauſe
de ſes exactions, & des mau-
vais conſeils qu'on prétend
qu'il donne à ce Prince ; l'au-
tre, qu'il apprehende qu'il
n'arrive quelque revolution
en Angleterre, qui oblige le

Prince d'Orange à retourner luy-meſme en Hollande. Un Etat qui ſe trouve dans cette ſituation, eſt bien malheureux. Il eſt expoſé au pillage, le Souverain ruine ſes Sujets plus qu'il ne les aime ; il eſt toûjours en défiance ; il cherche à tirer juſques au dernier ſol de ſes Peuples, pour les affoiblir afin qu'ils n'ayent pas dequoy luy faire la guerre, s'ils viennent à ſe repentir de leur trahiſon, & qu'il puiſſe ſe ſervir des ſommes qu'il aura amaſſées, pour ſe défendre contre eux. Ainſi les Peuples

qui ne ſont pas gouvernez par leurs Rois legitimes, ſont toûjours malheureux, & les Souverains qu'ils ſe ſont faits, apprehendant qu'ils ne cherchent qu'à rentrer dans leur devoir, ce qui arrive toſt ou tard, les regardent comme devant eſtre un jour leurs Ennemis; de ſorte que ces ſortes de regnes ne ſont jamais paiſibles, meſme quand ils paroiſſent joüir de la plus grande tranquillité.

La ſeconde raiſon qui a obligé le Prince d'Orange à caſſer le Parlement, vient de

ce que l'uſage des Parlemens d'Angleterre, eſt d'accorder tout aux Rois, dans leurs premieres Seances, afin de meriter des graces & des penſions de la Cour. Il n'en eſt pas de meſme des dernieres. Les Membres de ces Parlemens commençant à craindre les reproches de ceux qui les ont élus, prennent autant le party des Peuples, qu'ils ont pris celuy des Rois, dans le commencement. Ainſi le Prince d'Orange qui voyoit le dernier Parlement dans le point où il devoit prendre les inte

reſts de la Nation, a jugé à propos de le caſſer, afin d'éviter le mal qu'il luy devoit faire dans les dernieres Seances, & de joüir du bien que font toûjours les nouveaux Parlemens aux Souverains d'Angleterre.

Il y a une troiſiéme raiſon de cette caſſation du Parlement. C'eſt que le Prince d'Orange eſt entierement dans le party des Non conformiſtes, autrement Puritains, ou Proteſtans, contre ceux de la Religion Anglicane, & c'eſt le party des Princes Proteſtans de la Ligue,

qui ont resolu d'abattre la Religion Anglicane, contre laquelle le Prince d'Orange conspire, quoy qu'il luy doive son établissement, & que ce Prince ait juré de la maintenir; mais son interest prévaut en cette occasion, & encore que les Anglicans soient en plus grand nombre, les Puritains sont les plus puissans, la plus grande partie de ceux qui ont les meilleures bourses estant de cette Religion. Ainsi les brigues de la Cour ont esté grandes, afin que le nouveau Parlement en fust presque en-

tierement compolé, & c'eſtoit pour favoriſer les élections que le Prince d'Orange a feint quantité de promenades chez des Particuliers. Cela fait que l'Angleterre ſe trouve malheureuſe, puiſque les Non-Conformiſtes eſtant en plus grand nombre dans le Parlement, leurs voix l'emporteront pour faire accorder des ſommes au Prince, leſquelles acheveront de ruiner l'Angleterre, dans le temps que le bruit de ces ſommes la fera paroiſtre plus opulente qu'elle n'eſt. C'eſt

ce que souhaite le Prince d'O-
range. Il veut que ses Alliez
croyent qu'elle est en estat de
soutenir une longue guerre, &
souhaite en mesme temps que
ses forces ne luy permettent
jamais d'oser rien entrepren-
dre contre luy. Les elections
ayant esté faites, & ce Parle-
ment estant assemblé, voicy
le Discours que ce Prince luy
fit.

MILORDS ET MESSIEURS,

J'ay beaucoup de joye de me
voir icy au milieu de vous,
estant assuré de trouver mon Par-

lement bien disposé, aprés avoir eu de si grands témoignages de l'affection de mes Peuples, tant par leur conduite durant mon absence que depuis mon retour.

Je me suis engagé dans cette Guerre, par l'avis de mon premier Parlement qui la crut necessaire pour la deffense de nostre Religion, & pour la conservation de la liberté de l'Europe. Le dernier Parlement m'a fourny volontairement les moyens de la poursuivre; & je ne doute point que l'interest que vous prenez à la sureté publique, ne vous oblige à contribuer tous de concert & avec zele,

à la continuer. Je suis d'ailleurs bien aise que par les avantages que nous avons remportez cette année, nous ayons lieu d'esperer raisonnablement de nouveaux succez à l'avenir.

Je ne sçaurois en cette occasion m'empescher de faire mention du courage & de la bravoure que les Anglois ont fait paroistre l'Esté dernier. Je puis dire qu'ils ont répondu à la plus haute réputation qu'ils se soient jamais acquise, de sorte qu'on ne sçauroit disconvenir, qu'il seroit impossible d'arrester l'ambition & la grandeur de la France, sans le secours

de la Valeur & de la Puissance de l'Angleterre.

Messieurs de la Chambre des Communes.

Je regarde comme un grand malheur, que depuis le commencement de mon regne, j'aye esté contraint de demander souvent de si grands subsides à mon Peuple; mais je suis persuadé que vous conviendrez avec moy que pour continuer la guerre cette année par mer & par terre, il en faudra du moins d'aussi considerables que ceux qui furent donnez dans la

derniere Seance ; d'autant plus que nos Ennemis augmentent leurs Troupes, & qu'il est évidemment necessaire d'augmenter aussi nostre Flote.

Les fonds qui ont esté cy devant accordez, ne se sont pas trouvez suffisans à beaucoup prés.

L'Etat de la dépense de ma Maison est tel, qu'il me sera impossible de la soutenir, à moins que vous n'en preniez soin.

La compassion m'oblige à vous parler du miserable estat des Protestans François qui souffrent pour leur Religion C'est pourquoy, je vous recommande tres-forte-

ment, Messieurs, de fournir des subsides proportionnez à tous ces differens besoins.

Il faut aussi que je fasse remarquer l'embarras & la peine où nous sommes presentement par le desordre des Especes d'Argent, auquel il sera difficile de remedier, sans qu'il en coûte à la Nation: mais c'est une affaire qui interesse si generalement le Public, & qui est d'une si grande consequence, que j'ay trouvé à propos de laisser entierement à la consideration de mon Parlement

Je recommanday à mon dernier Parlement de faire quelque

Bill avantageux pour encourager
les Matelots, & pour en aug-
menter le nombre. J'espere que
vous ne laisserez pas finir cette
seance, sans faire quelque progrez
dans cette affaire : que vous fe-
rez des Loix propres à avancer
le Commerce ; & que vous aurez
des égards particuliers pour celuy
des Indes Orientales, afin d'em-
pescher que la Nation ne le perde.
Et puis que la guerre nous oblige
à entretenir une Armée au delà
de la Mer, je souhaiterois qu'on
pût trouver quelques moyens de
lever les recruës necessaires, sans
donner sujet de plaintes.

L'envie que j'avois d'assembler mon Peuple en un nouveau Parlement, a esté cause que cette Seance a commencé fort tard. J'espere que vous y aurez égard, & que cela vous obligera à expedier aussi promptement qu'il sera possible les grandes affaires qui sont devant vous; & que vous vous souviendrez que par la longue continuation de la derniere seance, nous ne perdismes pas seulement des avantages que nous aurions pu remporter au commencement de la derniere Campagne, mais que nous donnâmes occasion aux Ennemis d'entrepren-

dre des choſes qui auroient pû nous eſtre tres faciles. Je ſuis d'autant plus engagé à preſſer ce point, que les François font de grands preparatifs, pour ſe mettre de bonne heure en Campagne.

MILORDS.

J'ay receu tant de témoignages de voſtre bonne affection, & je ſuis ſi contènt du choix que mon Peuple a fait de vous, Meſſieurs de la Chambre des Communes, *que je me promets une heureuſe iſſuë de cette Seance, à moins que vous ne vous laiſſiez entraîner à des diſputes & à des divi-*

sions, qui sont l'unique esperance de nos Ennemis; & par cetterai-son je ne doute pas que vous ne les en frustriez entierement par vostre prudence, & par l'amour que vous devez avoir pour vostre Patrie.

Quand le Prince d'Orange a fait cette harangue, il ne s'est pas souvenu qu'il y a long-temps que ses Alliez & luy tiennent un tout autre langage. Ils ont soutenu dans cent discours publics, & dans un nombre infini d'écrits, & ils soutiennent enco-

re tous les jours, que le Roy a rompu la paix en commencant cette guerre. Cependant on ne peut dire le contraire en termes plus formels, que le Prince d'Orange vient de faire dans ſa harangue, comme vous pouvez le remarquer par ceux cy. *Je me ſuis engagé dans cette guerre par l'avis de mon Parlement.* Donc le Prince d'Orange eſt l'agreſſeur, puiſqu'il n'eſt point queſtion de prendre des avis, quand il s'agit de ſe deffendre. La neceſſité l'emporte alors, on ne délibere point, on ne prend point

de conſeil, on court à la deffenſe quand on eſt attaqué; la prudence le demande, la raiſon le veut, & la neceſſité y oblige, au lieu que l'agreſſeur delibere & prend des avis comme on voit qu'a fait le Prince d'Orange; mais quand il ne ſe declareroit pas luy même Auteur de cette guerre, comme il fait dans le commencement de cette harangue, l'invaſion qu'il a faite de la Couronne d'Angleterre, n'étoit-elle pas une declaration de guerre? N'attaquoit-il pas par là un Prince, Parent &

Allié du Roy, & même tous
les Rois, en attaquant un Sou
verain, dont il devoient tous
prendre la deffenſe, ſi des
intereſts particuliers ne des
en euſſent empêchez, quoy
que ces intereſts euſſent dû
avoir moins de pouvoir ſur
eux, que l'honneur du Dia--
dême, & la ſeureté de leurs
Perſonnes Sacrées, & de leurs
Etats, qui pourroient tous les
jours eſtre attaquez par ceux
qui ſuivroient l'exemple du
Prince d'Orange. Les Alliez
n'ont pas ſoutenu avec moins
de chaleur, que cette guerre

n'eſtoit pas une guerre de re-
ligion. Le Prince d'Orange
l'a dit luy même, & tous ceux
de ſon parti le ſoûtiennent
tous les jours. Cependant ce
Prince aprés avoir dit, qu'il
n'a entrepris cette guerre, que
par l'avis de ſon premier Par-
lement, adjoûte en parlant de
ce Parlement, *qu'il la crûë ne-
ceſſaire pour la deffenſe de leur
Religion.* Il s'agit donc de Re-
ligion dans cette guerre, ou
plutôt c'en eſt le principal
motif, puis que la Religion
l'a fait entreprendre. En effet
c'eſt ſous ce manteau de Re-

ligion, que le Prince d'Orange à passé en Angleterre, avec des secours d'argent de tous les Protestans de l'Europe, afin d'accabler la France. Ainsi un Roy trés-Chrêtien, un Protecteur de la Religion Catholique, un Fils Aîsné de l'Eglise, a dû prendre les Armes pour la défense de la Religion & pour celle de ses Etats.

Le Prince d'Orange qui veut tirer de l'argent des Anglois, les flate dans sa Harangue aux dépens de la gloire des Troupes des Alliez, dont

dont il semble faire peu de cas, comme il paroist par les paroles suivantes.

De sorte qu on ne sçauroit disconvenir qu il seroit impossible d'arrester l'ambition, & la grandeur de la France sans le secours de la Puissance d Angleterre.

On ne doutera point que l'affaire des Monnoyes n'embarasse beaucoup le prince d'Orange, si on fait reflexion à l'Article que vous allez lire.

Il faut aussi que je vous fasse remarquer l'embaras & la peine où nous sommes presentement,

par le desordre des especes d'argent
auquel il sera difficile de remedier
sans qu'il en coûte à la Nation
C'est une affaire qui interesse
generalement le Public, & qu
est d'une si grande consequence
que j'ay trouvé à propos de l
laisser entierement à la considera
tion de mon Parlement.

Jamais affaire n'a plus em
baraſſé le Prince d'Orange
que celle-là, & elle le cha
grine d'autant plus qu'il n'o
seroit expliquer tout le suje
de son chagrin, parce quo
l'on connoistroit que la Guer
re qu'il entretient pour so

maintenir ſur le Trône, ne ſçauroit durer encore long-temps ſans ruïner l'Angleterre. La plus part des Troupes des Alliez ſont à la ſolde du Prince d'Orange ; il ne peut les payer que de l'argent qu'il reçoit du parlement, & cet argent n'étant point de la valeur pour laquelle il luy eſt donné, à cauſe que les eſpeces ſont rognées en Angleterre, il eſt obligé de fournir le ſurplus aux Alliez, & d'emprunter pour le fournir, ce qui l'épuiſe tellement, que cette

affaire eſt une des choſes qui luy cauſent le plus de chagrin dans le cours de cette Guerre. Jugez par là de l'état où ſe trouvent ſes Finances, & de l'épuiſement de toutes celles d'Angleterre. Cette Nation ne peut ſoutenir la Guerre preſente ſans que ſon argent ſe répande par toute l'Europe; elle n'a point d'Alliez qui luy en donne, & ſon Commerce luy couſte plus qu'il ne luy rapporte. La France au contraire ne paye point d'Alliez, & ſon Commerce n'eſt point ruïné, par-

ce qu'elle a chez elle dequoy subsister. Elle prend des Vaisseaux richement chargez ; & quand elle en perd, ce qui arrive rarement, on ne luy prend que des Armateurs. L'Angleterre ressent vivement les pertes qu'elle fait de ce côté là. Ses murmures sont éclatans là-dessus. Nous avons ruïné son Commerce de la Baye de Hudson, celuy des Indes Orientales a fait tant de pertes, qu'il aura beaucoup de peine à s'en relever ; celuy de l'Amerique n'est pas en

meilleur état, & l'on peut dire que les derniers avantages que Mr de Gennes y a remportez le ruïnent entierement.

Tous les Baſtimens que nous rencontrons n'oſeroient tenter le combat, à forces égales, & nous en prenons ſouvent qui ſont une fois auſſi forts. Cela eſt encore arrivé depuis peu, comme vous pouvez voir par la Lettre dont je vous envoye une copie.

A Marseille le 14 Dec. 1695.

HIer arriva en ce Port le Vaisseau le S. Victor l'Arriquain, commandé par Jean-Baptiste Parcon, de cette Ville, qui avoit armé en course il y a trois mois. Ce Vaisseau avoit cent hommes d'équipage, dix pieces de canon, & il est de deux cens tonneaux. Comme ses vivres estoient consumez, il venoit pour se ravitailler, rangeant la coste de Provence. Dimanche au matin 11. de ce mois à la pointe du jour, un Vaisseau Anglois de deux cens

cinquante tonneaux, armé de
vingt quatre canons & d'autant
de mortiers, & de soixante & dix
hommes d'équipage ayant paru,
le Capitaine Parcon s'en appro-
cha. Le Vaisseau Anglois faisoit
feu, tant de ses canons que de ses
pierriers; mais le Sieur Parcon
ordonna à son Equipage de ne
point tirer, & dit qu'il falloit aller
à l'abordage sans le marchander,
ce qu'il fit avec beaucoup de
succés. Il jetta dedans quarante
hommes, qui en une demi heure
se rendirent maistres du Vaisseau
ennemi, aprés avoir tué le Capi-
taine & vingt-deux hommes de

son équipage. Le Sieur Parcon y a perdu son Capitaine en second, qui fut emporté d'un coup de canon & deux Matelots tuez sur la fin du combat. La Prise entra hier en ce Port. C'est un Vaisseau neuf qui est fait à peindre, & qui vogue avec douze rames de chaque costé. On croit qu'il n'a pas esté fabriqué à Londres pour vingt-cinq mille livres. Il avoit chargé en cette Ville là pour Salé & pour Tetoüan, & il s'est trouvé chargé de cuirs, d'étain, de plomb, de cuivre, de cire, de cochenille, de quelques caisses de plumes d'Autruche, & il

alloit à Livourne. Il n'a qu'un pont, & il s'appelle Camper-Galey. *Les Armateurs ont deſſein de l'armer, & ils écrivent à la Cour pour avoir une permiſſion d'aller en courſe juſqu'à la fin de Mars. Comme il vient de Barbarie, il faut qu'il faſſe quarantaine, & aujourd'huy on débarque les marchandiſes aux Infirmeries. C'eſt une Priſe qui vaut environ deux cens mille livres. Comme l'Ecrivain a eſté tué, & qu'il avoit jetté ſes Papiers à la mer, on ne ſçait pas encore s'il y a de l'argent, mais il y en peut avoir, parce qu'il a touché a Cadix.*

Voicy les noms des Car-
dinaux declarez par le Pape
au Consistoire du 12. de ce
mois.

Mr Buon compagno Arch. de
Bologne, Romain.

Mr Tanara, Nonce à Vienne,
Bolonois.

Mr Cavallerini, Nonce en
France, Romain.

Mr Caccia Nonce en Espa-
gne, Milanois.

Mr Del Vormé, Evesque de
Fano, de Plaisance.

Mr Ferrari Jacobin, Me du
Sacré palais, Napolitain.

Mr Spinola, Gouverneur de

Rome, Genois.

Mr Taneggi, Auditeur de Rotte, d'Orviette.

Mr Sfodrale, Abbé de S. Gal, Milanois.

Mr Noris, Auguſtin de Veronne, ſous Bibliotecaire.

Mr Sacripanti ſous-Dataire, Romain.

Mr le Marquis d'Arquien, pere de la Reine de Pologne.

Vous ſçavez que la premiere Promotion de Cardinaux que font les Papes eſt d'ordinaire pour eux, & que la ſeconde eſt pour les Couronnes. Si vous trouvez Mr le

Marquis d'Arquien, dans cel-
lecy, il n'a point esté nom-
mé pour la Couronne de Po-
logne, mais comme pere
d'une Reine, à qui en cette
qualité on ne pouvoit refuser
le Chapeau. Les Nonces de
France, de Vienne & d'Es-
pagne ont esté faits Cardi-
naux, parce que c'est l'usage
de les nommer, quand la
Cour de Rome est contente
de leur ministere. Parmy
ceux qui viennent d'estre
nommez il y a des gens d'un
grand merite & d'une pro-
fonde érudition. Il suffisoit

avant ce Pontificat d'estr
pourvû des Charges qu'il
posſedoient pour obtenir u
Chapeau, parce que ces Cha
ges venant à vaquer par leu
nomination, eſtoient enſuit
venduës au profit de la Cham
bre Apoſtolique, mais Sa
Sainteté a voulu imiter le Roy
qui donne gratuitement le
Charges de ſes Aumoniers
Ainſi Elle ne choiſit que d
bons Sujets pour les exercer
ſans permettre qu'on le
vende comme l'on faiſoi
auparavant. Le Pape s'eſt
reſervé *In petto* la nomina

tion de deux autres Cardi-naux.

L'Eveſché de Langres, qui eſt Duché & pairie, a eſté donné à Mr l'Abbé de Tonnerre, Aumoſnier du Roy. Clermont.

Son merite perſonnel & ſa conduite dont Sa Majeſté eſt ſatisfaite, ont appuyé ſa naiſſance pour l'élever à ce poſte. Il eſt Neveu de Mr l'Eveſque Comte de Noyon, Pair de France, & Frere de Mr le Comte de Tonnerre, cy-devant premier Gentilhomme de la Chambre de Monſieur. Les avantages de

cette Maiſon ſont ſi grands, & je vous en ay parlé tant de fois qu'il me ſeroit inutile d'y rien ajoûter.

Mr l'Abbé de Noailles a eſté nommé à l'Eveſché de Chalons, qui eſt Comté & Pairie. Il eſt Frere de Mr le Mareſchal Duc de Noailles & de Mr l'Archevelque de Paris. Le Roy a prévenu les Vœux de tout le Dioceſe de Chalons qui le ſouhaitoit avec ardeur, non ſeulement parceque la vertu, la ſageſſe & la conduite ſe trouvent dans cette famille avec la

naiſſance, mais parce que tous ceux qui vont eſtre ſou-mis à ſa diſcipline ſont per-ſuadez qu'il marche ſur les traces de Mr l'Archevelque de paris ſon Frere, auquel il ſuccede dans cet Eveſché, & que meſme ils en ont des preuves. Cet Abbé eſt au Seminaire de Saint Sulpice, où il mene une vie trés-exemplaire. Il y a fait tou-tes les fonctions qui peuvent édifier, & marquer une pieté ſincere, en inſtruiſant les pauvres, & faiſant ſouvent des exhortations. Vous re-

marquerez qu'il n'y a en France que sept Evesschez dont les Evesques soient pairs, & que de ces sept il y en a cinq dans les maisons de Tonnerre & de Noailles, trois dans celle de Tonnerre, Noyon, Laon & Langres & deux dans celle de Noailles, paris & Chalons.

L'Abbaye de Landrevec a esté donnée à Mr l'Evesque de Leon, la Tresorerie de l'Eglise de Tours à Mr l'Abbé de pezeu, de la Maison de Choiseul, & l'Abbaye de Sainsenne à Mr l'Abbé de

Druys, Frere de Mr de Druys,
Gendre de Mr du Montal, & Monsieur
Officier General qui sert en
Catalogne.

Le mot de l'Enigme du mois
passé estoit *une Peau d'Asne*,
& ceux qui l'ont trouvé sont,
Mrs Henry le Jeune, du Bu-
reau du papier de la Doüane;
Morlat de Montour le Fils;
Lalive Maistre de l'Orange-
rie Royale de la ruë de Gre-
nelle, Fauxbourg Saint Ger-
main; & le Payſan de la mê-
me ruë; le Pere Aubiner & ſa
chere Sœur Rouſſeau; le Pe-
tit bon homme Tobie du

College de Reims ; le parfait Quietiſte d'auprés les Capucins du Marais ; le Marquis de la ruë Thibantaudit ; le charmant Mircy des Marchets de la ruë des Mathurins, & le Beau de mere ; la jeune charmante de S. Maur ; le grand Tuchinte, autrefois pris par les Algeriens de Chartres ; le Sedentaire de la Rochelle ; P. des Eſſars, & l'incomparable Marote R de Rouën. Meſdemoiſelles Javotte Buirette de Soiſſons ; la belle Polonoiſe ; Fanchon & ſa Sœur de lait a Nicole la maiſtreſſe & Pier-

aot ; la belle Aubergiſte de la rue Chartiere ; la belle Citoyenne de mi-ampart de Soiſſons ; Catin la Prude, & Roſette ſa Pedagogue ; la Belle Irreſoluë de la ruë de Grenelle, Faubourg S. Germain ; l'incomparable Mariane du quartier S. André ; la jeune Brune devote du miroir de vertu ; la charmante Veuve de Nevers, ſon Frere le Chevalier, & ſon parfait Ami le pacifique, la belle Aminte, & la charmante Leonor des quatre vents, & la Liſette de la rue S. Denis.

L'Enigme nouvelle que je vous envoye, vient de bon lieu, & pourra servir à divertir vos Amies.

ENIGME.

J'Aliere la delicateſſe
D'un lieu dont je fais l'ornement,
I'y viens toujours tout doucemens,
Et l'on m'en chaſſe avec viteſſe.
On ſeroit fort faché de ne me point avoir:
Souvent l'on me deſire avec impatience,
Mais ſi toſt que je veux prendre un peu ma croiſſance,
On me traite avec violence,

Et dans le lieu de ma naiſſance
On ne ſçauroit ſe reſoudre à me
voir.
Quand je parois l'on veut paroi-
ſtre ſage,
Sans pour cela ſouvent qu'on le ſoit
davantage,
J'embellis, j'enlaidis, l'on m'aime,
l'on me hait,
Et l'on me fait lors que l'on me
défait.
Des gens de pieté profonde,
Pour me garder ſortent du monde.
Tout le reſte du genre humain
Me traite tour à tour d'une façon
ſevere,
Mais malgré tout ce qu'on peut
faire,
On me chaſſe aujourdhuy, je revien-
drai demain.

Je vous envoye à mon ordinaire un Air nouveau d'un de nos meilleurs Muſiciens.

AIR NOUVEAU.

MAlgré voſtre Propheſie,
Meſſieurs les Marchands de vin,
Par l'abondance du raiſin
Noſtre douleur eſt adoucie,
Quel mal vous font les faveurs de Bacchus,
En volerez-vous moins tous nos écus.

Si tous ceux qui font des ſouhaits, penſoient auſſi ingenieuſement que l'Auteur des Vers que vous allez lire, chacun

Malgré votre prophe ti e, messieurs les marchand de vin, par la bondan ce du rai-

sin, nôtre douleur est a dou ci e. Quel mal vous font les faueurs de Ba-

chus, quel mal vous font les faueurs de Ba chus, en vo le rez vous moins en vo le rez vous

oins tous nos e cus, quel mal vous font les fa ueurs de Ba chus, en vo le rez vous

oins en vo le rez vous moins tous nos e cus.

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE IMPR

chacun auroit envie d'en entendre faire souvent. Je vous envoye ces Souhaits pour vos Estrennes. Vous pourrez en recevoir de moins agreables.

SOUHAITS POUR IRIS.

QUe vos jours par Clotho filez d'or & de soie,
Au milieu des plaisirs coulent toujours en joie,
Sans que d'aucun malheur vostre sort soit atteint,
Et que le temps enfin qui détruit toutes choses,
Respecte, s'il se peut, & ces lis, & ces roses,

Dont la nature ſeule a paré voſtre
teint.
Qu'on ſe plaiſe à vous voir, & plus
à vous entendre.
Soyez par tout aimée, & vivez ſans
amour ;
Dormez toute la nuit, travaillez
peu le jour,
Gardez avec grand ſoin ce qu'on ne
peut vous rendre.
Laiſſez parler le monde, & faites
toujours bien.
Ne preſtez point, n'empruntez
rien,
Toûjours égale, toûjours ſaine.
Un revenu commode, & des plai-
ſirs ſans peine.
Soyez devote ſans excés,
Nulle affaire, point de procés,
Exempte de haine & d'envie,
Et contente de voſtre ſort,

Vivez ſans crainte de la mort,
Mourez ſans regretter la vie.
ris, voila les vœux que mon cœur
fait pour vous.
S'ils ne répondent point aux vô-
tres,
Parlez, il luy ſera plus doux
Et plus aiſé d'en faire d'autres,

Il paroiſt un Livre nouveau
ort agréable, intitulé, *Hiſtoire*
ecrette du Conneſtable de Bour-
on. Il contient toute la Vie
le ce Prince, dont aucune
les actions n'eſt oubliée,
x l'on en voit les motifs
lans l'intereſt que prennent
n luy la Comteſſe d'Angou-

lême, Mere de François I. & la Princesse de Valois sa Fille. Tout est manié & conduit avec tant d'art, que l'on croit voir arriver les choses à mesure qu'elles sont décrites. La vertu & les grandes qualitez du Connestable s'y montrent par tout dans un grand éclat, & l'on est mesme contraint de le plaindre lors qu'il se revolte, tant l'Auteur donne des couleurs plausibles à cette faute. Le stile dont il se sert est aisé, natu el & historique, & les sentim ns du cœur y sont ex-

primez avec beaucoup d'agrément. Ce Livre se vend chez le Sr de Luynes au Palais, dans la Salle des Merciers à la Justice.

Mr l'Abbé Richard a publié un Discours sur une Histoire qu'il promet de nous donner, & qui sera d'une grande utilité. C'est celle des Fondations Royales & des établissemens faits sous le regne du Roy, en faveur de la Religion, de la Justice, des Sciences, des beaux Arts, de la Guerre & du Commerce. Il doit commencer par la fondation du Mona-

ſtere des Annonciades de Meulan, qui luy a donné ſujet d'entrer dans les particularitez de la miraculeuſe naiſſance de Louïs le Grand, prédite à la Reine Anne d'Auſtriche, par Sœur Charlotte du Puy, & declare qu'il a déja de la matiere toute preſte pour remplir un premier volume d'une grandeur raiſonnable, dans lequel il donnera d'abord une petite Diſſertation ſur les Academies, dont il fera voir l'origine, l'antiquité, le progrez, & l'utilité. L'Academie Fran-

çoise ne sera pas oubliée, non plus que celles qui ont esté establies à son imitation dans les Villes de Soissons, de Nismes, de Villefranche, d'Angers, de Grenoble, de Toulouse, de Rouen, & de toutes les autres Villes du Royaume qui se sont distinguées par la noble envie de faire fleurir les belles Lettres, & la pureté de nostre Langue. Il doit ajouter à l'Histoire de toutes ces Academies, celle du Journal des Sçavans, de la Republique des Lettres & de l'Assemblée du Cabinet, aprés quoy

il parlera de la fameuſe Academie formée en 1686, par le conſeil du Pere Coronelli, Cordelier, & par les ſoins de Mr l'Abbé Laurent, & de Mr de Guenegaud Maiſtre des Requeſtes, ſur le modele de celle de Veniſe. Il promet de dire auſſi quelque choſe des Academies Etrangeres & des Societez de belles Lettres, qui ont eſté faites ſur les noſtres à Turin par Son Alteſſe Royale dans ſon Palais ; en Allemagne par un Prince de la Maiſon d'Anhalt, ſous le nom de la Compagnie Fruc-

tifiante ; en Angleterre par la Compagnie Royale des Phyſiciens, & des Academies d'Italie, qui ſont appellées de differens noms, *Intronati* à Sienne ; *Della Cruſca* a Florenne ; *Humoriſti* a Rome ; *Otioſi* à Bologne ; *Adormentati* à Genes, &c. Je ſerois trop long ſi je voulois parcourir tout le deſſein de Mr l'Abbé Richard, qui eſt tres-vaſte & tres digne d'un Genie auſſi étendu & auſſi beau que le ſien. Les Curieux pourront en apprendre davantage dans le Diſcours qu'il a fait imprimer

sur cette Hiſtoire des Fonda-
tions Royales, & qui ſe trou-
ve chez les ſieurs Jacques le
Févre, Libraire, ruë de la Har-
pe au Soleil d'Or, & chez le
Sr Oſmont, dans la Salle du
Palais, à l'Ecu de France.

Le Pape a fait publier un Jubilé Univerſel qui eſt déja commencé à Rome pour la Paix generale entre les Princes Chreſtiens, Sa Sainteté ayant d'autant plus cette Paix à cœur, qu'Elle connoiſt que la guerre qui trouble toute l'Europe, eſt une guerre de Religion, & qu'en effet la Re-

ligion en pourroit souffrir, si la France avoit du desavantage.

Le Roy a fait un Chef d'Escadre d'augmentation. C'est Milord Grand Prieur, que l'on appelloit auparavant Milord Fits James. Il est Fils du Roy d'Angleterre.

Je ne vous dis rien ordinairement du détail des Prises que nous faisons sur mer, parce que les Nouvelles publiques en parlant plûtost que moy, & que je ne repete jamais ce qui est déja sceu, à moions que je n'aye de nou-

velles particularitez à y ajoû-
ter. Cependant je ne puis
m'empêcher de vous faire re-
marquer la grande superio-
rité que la France a, meſme
dans l'année qu'elle n'a point
armé, ſur deux puiſſantes
Nations, qui chacune ſepa-
rément ſe croyoient maiſtreſ-
ſes de la mer, & comptoient
la France pour rien. On peut
ajoûter au nombre preſque
infini de priſes qu'elle a fai-
tes cette année, celle de qua-
torze Vaiſſeaux marchands
Hollandois, que les Arma-
teurs viennent de faire, &

d'un Vaisseau richement chargé, venant de Cadix; & cela, pendant que ſes Flotes viennent à bon port de tous coſtez, celle de Levant eſtant arrivée en Provence, & celle de Canada à la Rochelle. On dit que cette derniere eſt richè de pres de deux millions.

Je vous parleray le mois prochain du ſerment que M^r le Marquis de Dangeau a preſté Cour. Cillon. en qualité de Grand Maiſtre de l'Ordre de Saint Lazare. Je ſuis, Madame vôtre &c.

A Paris le 31. Decembre 1695.

APOSTILLE.

Celuy qui aura remporté le prix des Bours rimez, remplis à la gloire de son A. S. Madame la Princesse de Conti la Doüairiere, trouvera son Sonnet dans le Mercure prochain.

Bourbon.

Il s'est glissé plusieurs fautes d'impression dans la réponse du second Cartesien, à la Replique du Peripatericien, inserée dans ma lettre du mois de Novembre, & comme elles auront pû embarrasser celuy à qui cette lettre est adressée, je me suis crû obligé de vous en donner un Errata.

page 96, ligne 10, *hable*, lisez *habile.*

p. id. l. 14. *regarder*, l. *regardera.*

p. id. l. derniere, *esté*, l *cru.*

p. 100. l. 6. *rempilr*, l. *remplir.*

p. 104. l. penult. *les*, l. *ses.*

p. 113. l. 6. *bu'il*, l. *qu'il.*

p. 115. aprés la troisiéme ligne, on a oublié ce qui suit, *comme homme, il faut encore distinguer celle qu il avoit.*

p. 116. l. 7 *opposer*, l *operer.*

p. id. l. 11 *proposition*, l. *proportion.*

p. id. l. derniere, *li*, l. *la.*

p. 117 l. 15 aprés *ne*, ajoûtez *me.*

p. 126. l. 10 *le*, l. *se.*

p. 127. l. 2. *nous*, l. *vous.*
p. id. l. 19 *établiſſement*. l. *jailliſſement.*
p. 130. l. 3. *rux*, l. *aux.*
p. 132. l. 14. *avec*, l. *en*
p. 133. l. 4 *un*, l. *ſon.*
p. 134. l. 3. *abaiſſé*, l. *rabaiſſé*
p. 142. l. 1. *avec*, l. *que*
p. 148. l. *derniere agens* l. *Organes.*
p. 156. l. 8. *les*, l. *le.*

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE

TABLE.

Prelude, dans lequel on voit la prise du Fort d'Iork en Amerique.

Seconde partie d'une réponse, dont la premiere est dans le Mercure du mois passé. 15

Eglogue. 55

Avanture. 70

Lettre sur le Livre de la vie d'Adam. 75

Dialogue nouveau de l'Amour & de l'Amitié. 87

TABLE.

Histoire. 114

Beau morceau de taille douce, 140

Eloge du Pere Thomassin. 144

Mort de Mr. Dherbelot. 15

Plusieurs articles, concernant M l'Archevesque de Paris. 15

Stances. 16

Listes exactes des promotions d Marine 17.

Particularitez curieuses, touchant l'état où étoit Marseille pendant la derniere Campagne. 190

Lettre touchant la mort de Mr l'Evesque de Geneve. 203

Service fait à Nostre Dame. 212

Morts. 226

TABLE.

Discours prononcé à l'ouverture des Écoles de Medecine. 234
Vers de M^r de Santeul, pour mettre au dessous du Portrait de M^r Fagon. 257
Imitation des mesmes Vers. 238
Discours prononcé au College Mazarin. 238
Confiscation donnée par le Roy à M^r le Marquis de Moüy. 239
Lettre à M^r le Cardinal d'Estrées, touchant le Tableau de M^r Coypel. 242
Survivance de la Charge de President au Mortier, donnée à M^r de Poissy. 254
Extraits de tous les beaux en-

TABLE.

droits des ouvrages des plus celebres Autheurs. 255

*Memoire de la vie de Mr le Comte de * * * redigé par M de S. Evremont.* 259

Rejouissances faites pour la naissance de Mr le Prince de Dombes dans cette Souveraineté 263

Lettre de Marseille. 295

Promotion de Cardinaux. 299

Benefices donnez par le Roy. 303

Trois Pairs Ecclesiastiques dans la Maison de Tonnerre, & deux dans celle de Noailles. 303

Articles des Enigmes. 310

Souhaits pour Iris. 313

TABLE.

Le Connestable de Bourbon. 315
Discours sur l Histoire des Fondations Royales. 317
Jubilé Universel. 320
Prises. 321
Serment presté par M le Marquis de Dangeau. 323

Apostille.

Dans l'article où il est parlé de M^r le Marquis de Moüy ; par tout où il y a de Moy, *lisez* de Moüy.

Avis pour placer les Figures.

La Figure doit regarder la page 141.

L'Air doit regarder la page 312.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE IMPR.

Chapitre 365
366

204 – 212

226 – 204

239 – 211